

Bara, Laez, ha Librente. Giriou lavaret gant An Tour D'AUVERUN

Plevin a zo eur barrez vihan a c'houezek kant a dud, pignet var lein me-neiou Kerne-Uhel. Brudet eo dreist holi dre an Tad Maner, pehini a zo in-teret en iliz; e statu a zo eno ive, daoulinet var ar pave.

Eul lenner d'eomp a zo bet kenteliet mad gant kement se evid skriva evid An Bobl an danevel vrao ma divar benn histor ivantor an iliz.

Eun neubeud delou-zo, eo bet ivantoret iliz Plevin... Eun Aotrou gwisket a zoare, savet kollier e vantell, a antreaz er presbitor hag a zortiaz dustu. Digerri a reaz ar gril houarn a ro var ar vered, hag ec'h eaz en iliz. Kerzet a reaz var begou e dreid en eur zelc'hen mad d'e alan... Souden, ec'h aretaz, eun den a oa var bennou e zaoulin eno e pedi Doue. — « Malloz, emean, me gave d'in e vijen bet ma-unan oc'h ober an ivantor, ha setu eun den deut d'am direnka ... » Hag heb ober trouz, hag hen livet fall, e

trosz dre dreon ar pillerou-mein, hag e rantreaz er sekitiri. .... Checha reaz eun direten deuz eur

gomoden a oa eno, hag e kavaz ennhi eur bern dillad pleget. Merka reaz var e galer:

Eur « roched » (1) perkal, ke-

ment ha ma kement. Eur « roched » mouselin ; Eur « roched » batist. En eun direten all e kavaz mezer

alaouret hag arc'haniet : Teir « mantell divanch » (2) ar-

c'hantet; Diou « vantell divanch, » griet gant aour;

Eur « servieden vrec'h » alaouret, etc. En eun derved tireten, e kavaz

eur garg goulou koar, kantouellerou, buredou, etc.

Eun armel all ne oa ennan nemed eun tammik « boest » (3) arc'hant, hag a zigore dre an daou du Pebez souez! Ebarz, e oa eun espes ludu griz... Da genta e kre-daz e oa butun malet e oa, mez benn ar fin e reaz eur sonj all... An den daoulinet en iliz a zeuaz en e vemor. Klaoustre, emean, hennez

(1) Eur surpiliz a fello gantan morka. (2) Eur chap. (3) Eur pod-ezanz.

#### JOURNAL REGIONALISTE HEBDOMADAIRE de la BRETAGNE

et des Bretons Emigrés

ABONNEMENTS: FRANCE. . 1 an. . 3 fr. 50 ETRANGER. — . 5 — Avec "Ar Vro" RovueMensuelle FRANCE . 1 an . . . 5 fr. ETRANGER. — . . . 9 — Les Abonnements sont payables

Tout changement d'adresse sera accompagné de 0 fr. 50 cent. en Timbres-Poste.

Directeur: F. JAFFRENNOU "Taldir" Secritaire de Rédaction: Léon LE BERRE "Ab Alor"

Administratour : Louis GOURLET. | Correspondent Central : Jean SOLU.

"Frankiz da beb Barn!"

Les manuscrits ne sont pas rendus

coivent aussi nos Annonces.

Rédaction et Administration

Avenue de la Gare, CARHAIX

CORNOUAILLES

TARIF des INSERTIONS

Ann. et Récl.,4°p. Of. 20 la ligne

ON TRAITE A FORFAIT

Les Agences Havas, la Presse Nouvelle et John Jones, Paris, re-

a neuz laket poultr er vouest-ma da strakal... » Ilag hen a skuill eur brizen euz ar poultr var al leurgampr, ha tostaat enn alumetezen. Raktal, eur vogeden deo a zavaz en ear, hag a reaz koumoul tro var dro d'ean. Ganthi e oa eur c'houez dilisius, c'houez vad ar balzam, ha paotr an taillou a zantaz e galon leun a lawenidigez.

Hag hen adarre d'e labour skriva. Eur pres a chome da zigerri. Er-meaz hennez e tennaz eur bakaden zu hag e oa dispaket gantan linsel ar vaz-kaon. « Marvat, eme an Aotrou, hema zo eun « tapiz » bennag! » Mez dre ma tisplege an danve, e wele warnean poltred daërou, eskern kroazet, hag er c'hreiz,... eur pez Penn-Maro, hag a zelle dioutan gant daoulagad goulanter ha garo, evel da c'hopal d'ean : « Maleuruz! Perag e teuez da derri peoc'h santel iliz Doue! Perag e teuez, gant da zaouarn dizakr, da labea linsel an Anaon?.... »

An Aotrou a ginnigaz sempla var ar plas. Oh! an daoulagad-ze hag a oa don, ar ginou-ze hag a oa dizantet, hag a c'hoarze-iud, an dioufronn-ze hag a oa toull!!...
Na c'houllaz ket chom amploc'h

da zellet... rag eur spont marvél a oa antreet en e galon, na ouie penoz. Ar penn-ze, en despet d'ean, a sklase e wad d'ean...

Hag hen galoupat er meaz ar se-kitiri, er meaz an iliz.... Pa oa o tremenn, e kredaz gweled an hini a oa daoulinet var greiz ar pave o

sellet outan gant sellou goapeüz .... Pa oa arru er gear deuz an noz, e vreg a c'houllaz digantan hag hen ne oa ket bet a drouz e-pad an

ivantor. - « Nan, emean,... mez ar Maro a mouz gwelet a dost !! »

AN TEO.

Faire ses imprimés à un Journal régionaliste, c'est favoriser la cause bretonne, et soutenir la cause bretonne, c'est défendre ses propres Intérêts.

## ца цоі de Séparation

La loi est-elle libérale ? -L'ingérence et la tyrannie de l'Etat. - Les raisons du refus de la Papauté.

Il n'est question de nos jours, que de cette grave question: La séparation de l'Eglise et de l'Etat. Depuis l'ency-clique Gravissimo rejeant le principe des associations cultuelles, les discussions augmentent. Je n'entreprendrai pas ici d'entrer dans tous les développements de celte loi; je voudrais seu-lement mettre nettement en lumière pour les lecteurs d'Ar Bobl, ce qui est aux yeux de tous les Catholiques, son vice radical, et d'essayer de montrer combien il eut été aisé d'éviter le conflit qui met aujourd'hui l'Etat aux prises avec l'Eglise.

La loi de séparation est-elle comme l'affirment ses partisans, une loi libérale? Est-elle vraiment la séparation des Eglises et de l'Etat? Que tous les gens de bonne foi en jugent!

"Evid ar Vro dre ar Bobl

Qu'entend-on par séparation?
C'est la religion absolument indépendante de l'Etat, s'organisant et s'administrant comme bon lui semble, sous la protection des lois communes, avec une liberté semblable à celle des syndicats ouvriers ou agricoles, ou de toutes autres associations. En un mot, c'est la liberté sous le droit commun

sans aucune restriction. Si la loi, du 9 décembre 1905 avait été cela, ils eussent pu au fait l'accepter. Mais il n'en est malheureusement rien. En effet, si les deux premiers articles proclament l'indépendance de la Religion, la loi ajoute : « sous les restric-

tions édictées ci-après. »
Ces mots en disent long et sur 44 articles qu'elle comprend, 40 sont consacrés à restreindre, et en fait à supprimer les deux premiers. En effet, chaque église ne peut ni s'organiser ni s'administrer librement comme elle l'entend. L'Etat lui impose (article 21) des associations dites cultuelles contraires aux principes de l'Eglise et réglementées minutieusement par lui, sans même que les chefs du culte soient consultés.

Si deux associations se forment dans la même paroisse, à qui la loi donne-t-elle le pouvoir de décider quelle est celle vraiment fidèle aux dogmes, à la discipline et à la hiérarchie de l'Eglise? Est-ce l'évêque, est-ce le curé qui déci-dent ? Non ! c'est le Conseil d'Etat, c'està-dire, un tribunal de politiciens à la dévotion du gouvernement (art. 8).

Ce n'est donc pas la séparation, mais l'intrusion de l'Etat dans les questions religieuses.

L'article 21 met les essociations cultuelles sous le contrôle des fonctionnaires de l'Enregistrement et des Fi-

Ce n'est donc pas encore là, la séparation loyale, mais l'ingérence de l'Etat dans les affaires de l'Eglise. D'autre part, les cérémonies, messes,

vêpres, sermons, etc seront places sous la surveillance de la police et de toutes les casseroles des villes ou villages, articles 25, 26, 27, 34.

La liberté de la parole accordée sans

limite à tous, est refusée aux prêtres sous peine d'amende (article 35). En droit commun, tout outrage à un

fonctionnaire est jugée par le jury. S'il est commis par un prêtre on livre le prêtre au tribunal correctionnel qu'on estime plus complaisant sans doute ! (articles 34, 35 et 36).

Et voilà ce qu'on appelle une loi libérale!

Prenons d'autres passages : On pré-tend avoir fait une loi libérale, alors que l'article 27 déclare que le Maire ou le Préset règlera les sonneries des cloches, alors que l'article 28 interdit d'élever des càlvaires ou des statues religieuses sur les places publiques. Ainsi que je le disais ci-dessus, cha-

que article de la loi restreint cette liberté que l'on déclare vouloir donner aux catholiques. Ce n'est pas la séparation des Eglises et de l'Etat, c'en est une contrefaçon. C'est l'oppression et l'organisation des églises par l'Etat, par un gouvernement sectaire. Peut-on même dire que cette loi est

juste? Toutes nos églises, évêchés, sé-minaires etc. ont été construits dans le cours des siècles par le travail et la générosité de nos pères dant un but exclusivement religieux.

Ces édifices sont incontestablement, notre bien puisqu'ils sont le fruit de notre foi et de celle de nos pères. La loi

respecte-elle ces biens? Pae du tout! l'article 12 les déclare propriété de l'Etat, des départements et des commu-

nes. Et si l'article 13 accorde la jouissance des Eglises aux Catholiques, il suffira d'un simple décret pour les retirer sous un prétexte plus ou moins va-gue qui laisse ainsi le champ libre à l'arbitraire administra!if.

L'assemblée nationale de 1790 avait décrété que le traitement des ministres du culte, faisait partie de la dette na-tionale. Ce traitement inscrit au livre

de la dette publique la loi de la sépara-tion le supprime d'un trait (article 2). Y a-t-il lieu après cela de s'étonner du refus du chef de l'Eglise d'accepter semblable situation? Acculé à choisir entre la ruine matérielle et la ruine morale de l'Eglise, le Pape a sacrifié les biens temporels et préféré pour l'Eglise de France, la pauvreté et ses doctrines. Ce n'est pas cependant, comme ses adversaires déloyaux se plaisent à le répéter, qu'il n'ait pas voulu trouver le moven de concilier la doctrine avec la loi : il le déclare dans l'Encyclique Gravissimo, en ces termes:

« Plût au ciel que nous eussions quelque espérance de pouvoir, sans heurter les droits de l'Eglise, pu faire l'essai de cette loi, mais comme cet espoir nous fait défaut, la loi restant telle quelle, nous déclarons qu'il nous est impossible d'accepter. » Pour s'engager, le chef de l'Eglise demande tout simplement des garanties, le gouvernement refuse ces garanties, et se déclare résolu à appliguer sans merci une loi usurpatrice. Qu'en adviendra-t-il?

L'avenir nous l'apprendra. Je crois avoir démontré assez nettement que la lutte à laquelle le gouvernement contraint les Catholiques, ces derniers ne la voulaient pas. Cest la paix qu'ils sollicitaient. C'est la paix qu'ils demandent encore; le gouvernement de MM. Clémenceau, Briand et Cie la leur refuse.

Souhaitons que notre patrie n'ait pas trop à en soustrir!

JEAN SOLU.

## **Echos et Nouvelles**

Un de nos amis des Etats-Unis nous envoie la lettre suivante que nos lec-

La curée finale jugée par un amé-

teurs au courant des grandes fluctuations de la politique internationale, ne liront pas sans intérêt. Quoiqu'entrevue par des yeux américains, les conséquences futures de la politique française ne sont pas exagérées :

825, Road, New-York, U.-S.-A.

« On cause beaucoup ici des affaires de France : tout le monde sent bien que c'est la dernière partie de ce pays qui se joué aujourd'hui : chacun de vos gouvernants nous donne l'impulsion de se trouver à la curée finale, qui l'achèvera par l'étatisation de tous vos moyens de production, à commencer par vos lignes ferrées. Mais cela n'ira pas tout seul pour commencer. Beaucoup de capitalistes américains sont actionnaires de chemins de fer français; ils ont beaucoup de titres sur l'Ouest, en particulier. Ils disent qu'ils ne laisseront pas passer le rachat sans créer quelqu'embarras au gouvernement français.

Tous les gens renseignés chuchotent que vos gouvernants, ceux d'entre eux, du moins, qui sont francs-maçons ou juifs, sont bien au service de l'Allemagne dans cette affaire : qui ne sait

que l'Est-Français est déjà annexé aux | réseaux allemands?»

#### Les conséquences du voyage de Mgr Dubourg à Rome

Mgr Dubourg a fait au pape sa visite ad limina; le 24 novembre, il a été reçu par Sa Sainteté.

On assure, dans les milieux bien informés, que Mgr l'archevêque de Rennes sera promu cardinal en 1907. Pie X lui donnera le premier chapeau qui reviendra à la France.

On peut tenir pour certains que le Vatican tient beaucoup à ménager, désormais, les sentiments nationaux des Bretons. Un catholique breton aurait été prié par le nonce de rédiger, en juin dernier, un long rapport sur la situation actuelle, au point de vue politique, de la province de Bretagne. En voilà un tuyau qui pourrait bien mettre la puce à l'oreile de nos gouvernants.

### Contre la presse

Le garde des sceaux a annoncé qu'il avait été saisi de protestations contre les perquisitions opérées dans les bu-reaux du journal le Nouvelliste de Bretayne, à Rennes.

Le conseil a été unanime à penser que, si les faits se sont passés ainsi que le prétendent les protestaires, le magistrat responsable a outrepassé ses

M. Louis Coudurier, syndic de la presse républicaine départementale de France, a adressé à M. Dular, président de l'association, une lettre qui est une protestation éloquente contre les divers attentats scandaleux dont certains journaux ont été l'objet dans ces derniers temps, et qui font ressembler la France à son amie et alliée la sainte Russie.

#### Après la bataille

Il appert que les inventaires n'ont entraîné nulle part mort d'homme, quoique le sang ait coulé en main endroit dans le con, dans le Nord, dans la Lozère, la Haute-Loire, etc. Trois faits principaux sont à noter

cependant : dans le Nord, le capitaine Gagniez a refusé de faire enfoncer la porte d'une église; à Châteaulin, le juge de paix Nardin a refusé d'assister le sous-préfet Dumas et le percepteur dans leurs opérations, prétendant que la réquisition dont il était l'objet était illégale. Enfin, à Ploudaniel, dans le Léon, le maire Croc a dressé procèsverbal au gendarme Méar, qui, atteint d'un coup de pied au ventre, risposta par des coups. Le maire, qui faisait fonction d'officier de police judiciaire dans le cimetière de sa commune, motive son procès-verbal : « Le gendarme Méar a été vu se livrant à des voies de fait sur la personne de plusieurs citovens ».

Le parquet de Brest a ouvert une enquête. Le gendarme Méar apprendra à ses dépens qu'aujourd'hui les citoyens peuvent passer les cognes à tabac, mais que depuis l'arrêté ministériel récent, les cognes ne peuvent plus user (ou abuser) de la réciproque.

### Visite des navires

La Commission de la Marine déposera sur le bureau de la Chambre un projet de loi établissant qu'il serait dresse dans chaque port une liste générale des personnes pouvant constituer des commissions de visite. Ces commissions visiteront les navires nouvellement construits ou acquis à l'étranger avant leur premier voyage. Elles effectueront également les visites annuelles.

Dans chaque port également sera instituée une inspection de navigation maritime, qui aura pour mission d'inspecter tout navire en partance.

Les bateaux tant à vapeur qu'à voiles dépendront de ces deux commissions. En conséquence, la commission de surveillance des bateaux à vapeur, dépendant du ministère des Travaux publics, sera purement et simplement supprimée.

### Les costumes et le tourisme

Nous lisons dans la Revue du Touring Club de France de ce mois l'entrefilet suivant:

« Je suis un vieux touriste et il y a une chose qui m'a toujours charmé dans mes voyages, c'est le gostume, le costume régional et quelquefois local que portent encore les hommes et les femmes de nos provinces.

Maia ce costume disparait de plus en plus, on peut entrevoir sa fin pro-

chaine. La mode parisienne s'infiltre jusque dans le moindre village. La robe à bon marché des magasins de nouveautés remplace presque partout le jupon épais et cossu des vieux, et le chapeau, 'horrible chapeau à 4 fr. 95, a presque supplanté sur la tête des jeunes femmes l'élégante coiffe de rubans et de den-

Qui voudrait prétendre, cependant, que la Bretagne, par exemple, conserververait son charme pénétrant et son cachet si particulier si le costume, ce costume si varié, si colorié, si pitto-resque, venait à disparaître? Et pourtant qui voudrait affirmer que dans 10 ou 20 ans, ce costume n'aura pas com-

plètement disparu? Je sais, les idées modernes pénètrent les pays les plus arriérés, le chemin de fer amène un peu partout du confort, de l'unité, de l'homogénéité. Mais, si tous les Français doivent avoir une seule patrie, doivent-ils aussi avoir le même costume? Est-il nécessaire que l'Auvergnat s'habille comme le Breton et la fill. de Bretagne comme celle du

faubourg Montmartre? C'est peut-être une nécessité au point de vue social, en tout cas c'est une nécessité regrettable au point de vue « tourisme »; tellement regrettable même que l'on pourrait, il me semble, faire des efforts dans le but de conserver dans la mesure du possible, ces si gracieux costumes de province (rien n'empêchant du reste leur modification et leur perfectionnement selon le goût du jour, [puisque tout est perfectible), ainsi que ces jolies coiffes qui donnent aux paysannes de nos provinces une un charme et un attrait qu'elles sont loin d'avoir sous le chapeau moderne».

Nous ne pouvons que nous associer à ces réflexions. On sait que l'une des grandes préoccupations de l'U. R. B. est la préservation du costume. Dans la pensée des bardes, cette préoccupation vient immédiatement après le souci de conserver et de développer l'usage de la langue bretonne.

Que nos compatriotes réfléchissent! En pe banalisant, outre mesure, ils n'attireront plus chez eux les étrangers. A quoi bon brûler du pétrole par les routes (car on se lasse assez vite de l'automobilisme pour lui-même !) si c'est pour ne trouver sur son chemin que des rééditions de Paris?

Gardons donc notre langue et nos costumes. C'est le meilleur moyen de n'être pas banals. Cette attitude est, pour nous Bretons, non seulement la seule digne, mais encore la seule profitable. En gens pratiques, nous ne devons pas négliger ce côté!

### Clémenceau journaliste

Clémenceau fonda et dirigea longtemps le journal l'Aurore. La presse parisienne, sans distinction de nuance

Feuilleten du Journal "AR BOBL" 2

# par Pierre D'ARLAY \* 474 8 3 5 S

A Carne CHAPITRE PREMIER

— Il faut rendre !... prononça-t-il d'une voix presque inintelligible, avec un tel effort que sa peau devint violacée et les veines de son front se gonflè-

rent.

Mon père, je suis là l's'écria le capitaine, prêt à remplir tout vos ordres,
dites, de grâce !...

- Il faut... reprit le moribond, la bouche plus pâteuse, les yeux égarés. Monsieur le comte, c'est votre ami, l'abbé Lemoël qui vous parle et

Dieu vous écoute. Mais, après cette lutte suprême de la force physique, obéissant aux derniè-res impulsions de la volonte, le comte était retombé, et ses lèvres ne murmuraient plus que des paroles incohé-

Hugon, désespéré, appuyait son oreille à la bouche de son père, le pres-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec M. Henri Gautier, éditeur, Paris.

sant de questions qui restaient sans réponse. Le prêtre priait ardemment. - Monsieur le vicomte, Dieu recevra

dans sa miséricorde cette preuve de bonne volonté, dit-il, et vous accomplirez l'œuvre de réparation souhaitée par votre père. Huguon tressaillit et devint très

rouge. - Reparation ! Qui vous dit, monsieur le recteur ? Je ne permettrai pas qu'on suspecte... — La main énergique et douce de l'abbé Lemoël étreignit le bras du capi-taine. Hugon regarda le moribond. Ses

yeux paraissalent remplis d'anxiété, d'attente... - Ego te absolvo! murmura le prêtre et son geste bénissant descendit sur le front du comte de Boigenest, qui parut comprendre. Une minute plus tard ses traits s'étaient reposés dans la

majesté sereine de la mort. La raideur orgueilleuse du capitaine Huguon se détentit un peu sous l'empire de sa douleur. Après les cérémonies funèbres, au milieu de la foule des amis et des indifférents, Penhoël reprit son calme lugubre et le jeune officier pria le recteur de lui aider à faire le dépouillement des papiers de

son père. Il eprouvait une crainte vague, invincible, de trouver quelque pièce accusatrice, quelque document dont la teneur jetteralt une lumière funeste sur la dernière scène de la vie du comte Ollivier. Le capitaine, cependant, seul en face du lui-même, ne se rappelait rien qui permît de suspecter l'honneur

de son père. Sa morgue faisait trêve, laissant ses souvenirs répondre devant le tribunal de sa conscience, et M. de Boigenest demeurait innocent avec l'auréole d'une intégrale loyauté. Malgre cela, son fils ne souhaitait pas d'autre témoin que le recteur, dans les re-cherches qu'il allait entreprendre. Içles ne furent guère laboricuses. Il regtait peu de papiers anciens. Des lettres, des pièces administratives, prouvaient que le comte Olivier avait accepté les idées de la Révolution, quoi qu'il n'oût pris aucune part à ses excès. Il était parti comme volontaire, en 92, avait suivi Bonaparte, de victoire en victoire, dans la campagne d'Italie. Un espèce de mémorandum, de rares comptes du ré-gisseur charge du domaine de Penhoël, marquaient ces évènements très peu remarquables, jusqu'au retour du comte Olivier à Tréveneuc, en 1804. Vers cette époque, la présence de son contrat, avec Mile Rosen de Kergast, indiquait la date de son mariage ; les actes de naissance de ses enfants complétaient les documents qui se rapportaient à l'état-civil de la famille de Boisgenest.

- Monsieur le comte, votre père acquit ce château en 91 ou 92, observa, un matin, le recteur, comme il allait, après le déjeuner, reprendre sa tâche en compagnie du capitaine.

- Oul, répondit Hugon, mais mon père n'aimait pas à parler de ces temps troublés. Le marquis de Penhoël, quoi-que leurs opinions ne fussent point les mêmes, était son ami le plus cher. Il a disparu, je crois, à Quiberon. Dans tous les cas, je suis peu au fait de son vieux chêne, s'étalaient de nombreuses

histoire, tout en ayant une sympathie liasses de papiers jaunis.

singulière pour ce jeune homme, dont le portrait est demeuré suspendu dans pitaine? questionna le prêtre ; il conle portrait est demeuré suspendu dans ma chambre. Cette peinture impressionnait beaucoup mon père. J'ai aussi chez moi tout l'ameublement personnel du chef vendéen; ces objets furent réu-nis, d'après les indications d'un vieux garde-chasse, qui est mort en mon absence, après avoir essayé vainemement de m'ecrire, m'a-t-on dit. Quelle sombre époque!

Je garde les opinions de mon pauvre père, saluant une ère heureuse de nouvelles libertés, mais, ces folies sanguinaires me font horreur, et je comprends les répugnances de ceux qui en ont été les témoins, pour les rappeler, surtout quand des êtres chers en furent les victimes. Si vous voulez, monsieur le curé, continua le capitaine jetant le bout de la cigarette qu'il fumait, en donnant les explications précédentes, nous allons reprendre notre travail.

— Il est près de finir, il me semble, observa l'abbé Lemoël et nous n'avons rien appris au sujet des dernières inquiétudes de M. de Boigenest.

— Inquiétudes ! vous y revenez, monsieur le curé, répondit d'un ton sèchement ironique le vicomte Huguon, mon avis n'est pas le vôtre. Le rêve le plus futile peut troubler un cerveau affaibli par l'approche de la mort. Mon père délirait...

L'abbé Lemoël fit un signe de dénégation imperceptible et marcha le pre-

mier vers le cabinet de travail où, sur la tablette d'un immense bureau de

viendrait de le remettre en place dans ces tiroirs. Voulez-vous tout conser-

- Oui, pour le moment du moins. Ces feuillets, vieux de tant d'années, ne renferment rien d'important, mais je ne sais qu'elle vague attraction m'y intéresse; ce sont des fils ténus qui me rattachent encore à une époque disparue dans le gouffre de l'oubli.

Le recteur prenait les liasses, une à une, pour les replacer sur les tablettes. Comme il plongesit ses mains dans un tiroir plus profond, une sorte de clou l'écorcha légèrement. Se courbant pour mieux voir, il poussa du doigt le petit bouton qui faisait saillie. La planchette bascula et découvrit un tiroir secret. L'abbé Lemoël appela Huguon. Le

capitaine abaissa une bougie allumée sur l'intérieur de la cachette. Il y avait un rouleau de maroquin vert, un cachet et une lettre écrite sur un papier grossier. Les caractères de l'enveloppe formant l'adresse du comte de Boisgenest s'effaçaient légèrement; Hugon, anxieux, prit la lettre pliée en quatre, et lut ces quelques lignes qui parais-saient tràcées à la hâte.

« Mon cher ami, « Je t'écris, l'oreille tenduc de peur d'une alerte, à la lueur d'une flambée de bois sec. Un de mes gars t'apportera ce billet. Ce soir, je quitte la France, mais je reviendrai, ma tache accomplie. Tes vœux ne vont pas me suivre, n'importe ; je me garde d'attaquer ces ques-

tions brûlantes, qui n'ont pu détruire notre amitié. Merci de ce que tu as fait pour moi, je compte sur tes promesses. Adieu, ami très cher, ne m'oublie pas. Si je ne reviens jamais, songe... mais non, les redites sont inutiles, nous nous sommes assez expliques, il y a trois nuits, à la Lande aux pierres : l'heure me presse, adieu encore, je pars, mais je n'ose m'interroger... Est-ce la crainte ou l'espérance que j'emporte au fond du cœur? Adieu, Olivier, une fois de plus, merci, reçois au moment où je te quitte, peut-être pour toujours, mon accolade fraternelle ».

« Henry de Penhoel Morvan. »

Le capitaine acheva cette lecture d'une voix émue. Le curé l'avait écoutée avec une attention profonde. Un silence suivit. L'abbé Lemoël parla le premier.

- N'y a-t-il pas autre chose, mon-sieur le vicomte au fond du tiroir ?

- Je ne crois pas; non... Si... Un bout de papier... l'écriture de mon père... Des notes... Elles concernent les Penhoel. C'est étrange. « Henry de Penhoël parti pour les Indes, 1804 - Mort, 1815 - Dublin - lettre Smisthon et fils - Madame de Penhoël de retour avec un enfant, Hervé de Penhoël. Renseignements à prendre, 1824. »

Ces notes, très succintes, s'arrêtaient là. Le recteur, les sourcils froncés, semblait en proie a des préoccupations pénibles. Il prit enfin la parole, pesant ses mots, le regard fixé sur le visage du capitaine.

(A suivre)

politique, lui a offert l'autre jour un banquet. Au champagne, M. Clemen-ceau a prononce un toast plein d'humour dont nous extrayons les lignes

suivantes: « Messieurs, je voudrais bien répondre mais je suis très embarrassé. Vous représentez des opinions diverses; moi aussi, j'ai des opinions diverses; j'en al même beaucoup. Quand vous dites que parfois certains d'entre vous seront amenés à critiquer mes actes, je crois bien qu'il y a des jours où je seral amené à partager en · cela votre opinion.

Mais il y a un point où je suis d'accord avec vous, c'est que je suis demeure et entend demeurer un journaliste, c'est-à-dire un homme qui vit au jour le jour et dit librement, honnétement, son opinion à ses concitoyens ».

### Contre le rachet de l'Ouest

Les députés de la région de l'Ouest réunia sous la présidence de M. Modeste Leroy, ont adopté, par 76 voix contre 4, l'ordreidh jour suivant : Les députés des départements des-

servis par les chemins de fer de l'Ouest : ""Régrétant que les négociations "sengagées avec l'Origans et l'Ouest n'ent pas abouti, persuades qu'enfin affran-chie de la menace de rachat qui pase sar cile) de compagnie de l'Orest pourra mon seulement continuer les efforts. agu'alla a tentes dans ces cinq dernières. années, malgré toutes les difficultés qu'elle à rencontrées, mais encore et de béaucoup en augmenter les effets; «"Convaincus qu'il lui sera alors possible de faire toutes commandes de

machines et de wagons, ainsi que les constructions et aménagements de gares, qui lui permettront d'attenuer, sinon de supprimer toute crise de materiel et d'assurer, d'une façon stable,

la régularité de ses services; « Considérant que l'exploitation des chemins de fer par l'Etat serait de nature à grever considérablement les finances publiques déjà si surchargées; « Emettent un avis défavorable au

rachat des chemins de fer de l'Ouest ». La réunion a décidé que cet ordre du jours serait remis au ministre des Travaux publics et au président de la commission des chemins de fer, par une delégation composée de MM. Modeste Leroy, Edmond Leblanc, Bansard des Bois, Cachet et Armez.

### Ecole de notariat de Rennes

M. Albert Le Flanchec, de Trébeurden (Côtes-du-Nord), clerc chez M. Vérant, notaire à Morlaix, qui était laurést de première année à l'école de notarial de Rennes, a obtenu le premier prix de deuxième année à cette ecole: Toutes nos felicitations.

Voici le palmarès : Première année. (Morbihan); 2. Rimbert, de Sens (Ileet-Vitaine); 3: M. Garnier, de Plœuo: (Côtes-du-Nord).

Deuxième année, franchec, de Trébeurden (Côtes-du-

net, de Gergourf (Meuse); Dauguet, de Saint-Malo; Ballet, de Pledran; Fayan, de Louvigne du Désert : Bars, de Paris ; Le Barzic, de Guerlesquin ; Savidan, de Lanmeur.

# Carnet d'un Breton

L'austérité républicaine et le nouveau salaire des Députés. — Le Député français doit-il être riche ou pauvre? - La vérité sur les 25 francs par jour. — Le seul remède pour le contribua-ble. — Les dépustateurs de l'as-siette qu' beurre. — Une évooation.

Le vent est aux économies! On ne sau-vrait trop rogner ||Le milliard des Congréga-tions, la dette jadis contractée envers le Clergé maintenant abolie, l'impôt sur le revenu, sur les planos et peut-être sur les infortunés célibataires, etc, toutes ces choses réunies ne semblent pas à nos honorables a désoir combier ce gouffre qui s'appelle la Dette publique !

Aussi comprend-t-on la joie des adversaires du Régime actuel, et la stupéfaction quasi douloureuse de beaucoup de ses partisans au lendemain du 23 Novembre. Les premiers exultent de la sottise des représentants? Les seconds, qui n'ont point eu de part au gâleau, se demandent si c'en est fait de la traditionnelle austérité républi-

· A Brest, les Spartiates de la municipalité en gémissent sans doute. En quoi ! est-ce au lendemain du jour où ils votèrent la suppression du Conçours hippique, de la Société de Gymnastique, du cercle mili-taire et des Régates, institutions condam-nées comme des superfluités bourgeoises que leurs Frères et Amis du Parlement en agissent ainsi? Et c'est qu'on n'y va pas pur quatre chemins! Six mille francs de

supplément l'Cinq millions et demi par an. On a beaucoup parle de l'événement cette semaine. On l'a commenté en sens divers. Parlons-en; done aussi, mais avec le calme et l'impartialité qui conviennent à des Bre-

Le principe de l'indemnité parlementaire est, on le sait, fort discuté. Anglais, Espapagnols et Italiens n'accoordent rien à leurs représentants, pas même le libre parcours. Dautres pays, comme l'Allemagne, les mettent à l'amende comme de simples employés de magasin...

Remarquons que dans ces contrées, l'opi-

nion dominante est que la confection des lois et le gouvernement reviennent à ceux qui la fortune a créé des loisirs. En Krance, nes mœurs démocratiques semblent avoir une telle conception en horrour, alors qu'en pratique, nous arrivons à être plus Anglais, plus Espagnois et plus Italiens sur ce point la fue ces pouples en momes. Nous proclambus volontiers, que l'églibilité est acessible à tous, car le dévouement et l'expérience des affaires se trouvent partout. En conséquence, pour aider les bonnes volontés législatives mais « purotines », nous leur allouions une indemnité de 25 fr. par jour l'our le partout le partout de le partour de la partour de le partour de le partour de le partour de la partour d

par jour! Pour un électeur qui gagne pénilllement quarante sous par jour, le concols alsement que 25 fr. de solde en ce même laps de temps, soit un éblouissement l'Que sera

done maintenant pour lui le chiffre fati-dique de 41 fr. 49 ?

En bien l'Iranchement et que nos lecteurs ne se scandalisent pas i si 41 fr. 49 sent légèrement exagérés; 25 fr. c'était trop ou

trop pet.

C'était trop et celà va être pire encore, lorsque cette somme vient s'ajouter aux gros revenus dont les possesseurs d'ancolènne noblesse ou d'aristocratic républications de la comme de la caine et financière occupent les sièges du Parlement. C'était trop peu pour de modestes rentes et comme une excitation perpétuelle aux malhonnêtes tripotages. On peut mourir à Paris, comme le réprésentant Baudin, pour 25 fr. par jour, mais on n'y vit pas pour ce prix quand on est député. On ne peut toujours loger en wagen, en faisant autour de la capitale de nocturnes elicuits. On ne peut se nouvrir exclusivement de choses froides à la buvette, comme le faisaient il y a quelque temps encore, certains deputés. Il taut avoir un logis décent et manger autre chose que des sandwichs. Un député ou un sénatétif qui travaille et s'occupe de ses mandataires à des visites à faire. Il lui faut de la tollette, des voitures pour ne manquer ni rendez-yous, ni seances. Et l'on sait ce qu'il en coûte de se faire véhiculer à Paris Tours les matins en faire véhiculer à Paris. Tous les matins en dépouillant son courrier, l'homme public trouve des demandes quasi impératives de souscriptions, demandes émanant de syndicats, d'ouvres problématiques, etc. Elles abondent les suppliques d'innombrables compairiotes échoués sur le pavé de la capitale, les requêtes de Labadens qui sont (Finistère).

Ont obtenu le diplôme de l'école:

MM. Le Fianchec, Cuny, Lépinard, restaurants du dus les métiers, mais se contenteraient en attendant du moindre louis. Il n'est pas nécessaire pour dépanser, ses 25 fr. par jour, de se iniré entôler dans les MM. Le Fianchec, Cuny, Lépinard, restaurants du dus les métiers, mais se contenteraient en attendant du moindre louis. Il n'est pas nécessaire pour de panser ses la la la madeleine, comme cela arriva l'autre jour à certain par le de la material bons pour tous les métiers, mais se conten-

M. Antide Boyer faisait cette semaine au Matin des confidences qui ont pu sembler étranges à beaucoup. Réconnaissons que le député socialiste de Marseille se trouve collegues qui siègent à la Chambre-sur de tout autres builds.

Je ne voudrais point qu'on prit cet article pour un pididoyer en faveur de l'acte du 23 novembre. Le moment où avait lieu la discussion du budget me semble assez mal choisi. En outre, nos législateurs ont commis une double faute contre laquelle pro-testèrent, un peu tard il est vrai, MM. Binder à la Chambre, Le Provost de Launay et de Lamarzelle au Sénat. Elle consiste d'abord à avoir enlevé le vote de la loi par surprise et à si peu de votants, que le plus officieux des journaux du matin constate lui-même l'épatement des députés davant leur œuvre. Puis nos honorables ont abusé de la confiance du pays en le grevant à leur direct profit au lieu de tester pour leurs successeurs. Il est vrai que le groupé des socialistes unifiés a immediatement décidé (tellement on se septait en faute!) que chacun de ses membres verserait une contribution mensuelle de 100 fr. dont moitié à la caisse nationale du parti scoialiste et moitié à la Fédération locale à laqueile appartient le député. Messieurs de l'oppo-sition, ce sacrifice n'est pas trop lourd ! En ferez-vous autant pour les œuvres qui vous soutiennent? Le geste vous appartient?

M. Quilbouf, député de la Soine-Inférieure, croit-il tout réparer en déposant sur le buréau de la Chambre une proposition de loi tendant à ce que celle du 23 novembre ne puisse recevoir son application qu'à partir de la proghaine législature?

Tel n'est pas notre avis. Le seul remède à la déloyauté du mandataire envers son mandat, est celui que nous avons toujours indique dans ces colonnes contre les abus inhérents aux régimes français quels qu'ils soient. Sa formule se récite : « Deleuda est Caréhago! » Il faut détruire Carthage, c'està-dire la puissance centralisatrice de Paris, cette ville de tous les marchandages éhon tes, de tous les achate et de toutes les compromissions. Il faut abolir le régime parlementaire centralisé. Il faut revenir à la division par provinces. Lorsque les Conseils généraux des provinces, reimplaçant les anciens Etats et la Chambre actuelle des députés, n'auront au chef-lieu qu'un mois par trimestre pour voter les lois qui ne concernent que leurs commettants directs, et quinze jours d'assemblée générale an-notre député respectif, que de controler ses actes à Paris ? Avoir l'œil sur lui est, désormais, non seulement, un devoir et une économie, mais encore la seule sureté du Peuple souverain.

1819 Il ne nous étonne guère au surplus que nos parlementaires n'aient point rechiené au picotín. Songez donc, en rentrant, ils trouvèrent la grenier aux provisions tant soit peu dégarni. Un ministère dit du Travail » avait socialement prévu pour lui seul 1.138.000 fr. A la guerre, M. Picquart s'était adjoint ou on lui avait adjoint un civil, M. Chéron, décoré du titre de soussecrétaire d'Etat. Or, un sous secrétaire, ca 'se' paye plus cher qu'un chasse gueux; encore que les fonctions qu'on lui attribue ne selent pas nettement déterminées. Pour le moment, elles consistent surtout en tournées nocturnes d'automobile. Cette sogne a notamment pour objet d'épater les autts des braves factionnaires qui arpen? tent devant les grilles des casernes le soldetrempe par les pluies. M. Cheron subodore les chambrées. Son nez se dessine bizarrement aux profondeurs des fosses d'aisance, sous les lueurs falotes de la lanterne de l'homme de garde. Le jus national le restaure, le matin. Il goûte aussi la soupe et roule en son cœur de tumultueuses opinions sur le bien-êtro du trounier. Les casemates de Brest et celles de Toulon n'ont plus de secrets pour lui. Parfois des farceurs se payent sa tête; s'il faut en croire l'Intransigeant. Ce sont là les petits inconvénients de la fonction. Mais vous verrez que sans tarder la vie militaire sera complètement refaite d'après les idées du Matin ou du journal briochin de Curtius.

Depuis, Messieurs du gouvernement en ont appelé d'autres à serrer les rangs près de l'assiette au beurre. L'autre jour, on creat un bureau des fraudes annexé au ministère de l'agriculture. Il s'agit dans l'affaire, des fraudes sur les vins. Allons, Messieurs du Midi, accourez! les consommations sont à Pœil! C'est nous; gens de

l'Ouest, qui payons! Il n'est pas jusqu'au ininistère de l'Intérieur, qui n'ait eu besoin ces jours derniers, d'un nouveau directeur et d'un chef de

Et M. Clémenceau dul se plaint de l'épi-démie fonctionnariste ! Allemagne par de l'épi-démie fonctionnariste ! Le ministre d Députés et senateurs ne sont ils pas excue sentendent pas très bien sur les remèdes à

gateau? N'importe! ne se souvient-on pas, en voyant co qui se passe aujourd'hui, du temps deux fois millénaire bientôt, où sacerdoces, magistratures et empire romain devenaient la proie des rhéteurs et des histrions, des parasites et des affamés du Levant? A quand les Barbares?

LEON LE BERRE, AB ALOR

## Au Parlement

### Chambre des Députés

, Séance du 22 novembre

La cliambre tient pour la première fois ces fameuses séances qui vont valoir à nos honorables une augmentation de six mille francs de gages. -Cette seance est consacrée au budget de

l'agriculture: Il en ressort que la chasse aux différents piseaux est ouverte jusqu'au 6 décembre. M. Ruau part en guerre contre les fraudes des vins... Le meilleur remède est d'augmenter le nombre des fonctionnaires. Voyez conime c'est simple ! On établica done un bureau des fraudes, indépendant des autres directions de son ministère! Et! verlà l

Malgrélles sentiments pacifiques du cabinet l'élevage du cheval de trait sera préféré d'est au début de la séance de l'après-

midi que les membres de la chamigra s'oc-

troient le petit supplément de solde, dont nons parlions au début.

La discussion continue sur les constructions navales. MM. Pelletan et Le Bail ne s'entendent pas. Le premier a un faible pour les petites unités : les torpilleurs et-les sous-marins, tandis que le second, partageant les idées émises par l'amiral Bienaimé et exposées ici-même, préfère les vaisseaux de haut bord.

Camille n'aime pas les bombardements, et le bon Georges n'a qu'une médiocre es time pour ces torpilleurs dont les évolutions au large de Douarnenez contribuent si puissomment cependant à éventrer les candida tures adverses. Se peut-il que les dieux ma-

rins eux-mêmes 'soient volontiers ingrats ? M. Thomson est de cet avis et fait la-dessús un long discours, puis MM. Ch. Be-noist et Bonnevay demandent la réduction du nombre des députés et sénateurs. Cette proposition est renvoyée à la commission du sulfrage universel.

Seance du 23 novembre

M. Ruau, ministre de l'agriculture, déclare que le gouvernement établira une caisse de réassurance, mais que les mutuel-les incendies doivent avant tout être soustraites à la domination des grandes sociétes, Les secours aux agriculteurs pour calamates agricoles sont inscrits au hudget de r4907 pour 1.840.000 francs. On subvention-mera les laiteries ambulantes.

Sur protestation de M. de Belcastel, M Ruau déclare que les subventions sont données en dehors de toute influence politique, sur le rapport des professeurs d'agriculture... Il faut un certain toupet pour affirmer cela !

Dans la séance d'après-midi, le tournoi maritime continue autour des six cuirassés prevus par l'ancienne législature. MM. le ministre de la marine, Henri Michel, Pellatan, Chaumet et Varenne font assaut d'élo quence. On en arrive pour en finir à l'adoption par 410 voix contre 152, de l'oadre du jour suivant déposé par M. Armez, c'est-à-dire à la construction des six cuirassés :

Ta Chambre approuvant les déclarations du ministre de la marine, conflante dans le gouvernement pour exécuter les construc-tions neuves dans les conditions fixées par In fol de finances de 1906, et repoussant toute addition passe à l'ordre du jour. »

Séance du 26 novembre

Nous revenons à l'Agriculture. Les épizooties sont de mode, et parmi elles la flèvre aphteuse qui menace bœufs, moutons, chêvres et porcs. Cette flèvre a fait sa réapparition sur le marché de la Villette en dépit des arrêtés de M: le Préfet de la Seine. Elle sévit surtout sur la viande destinée comme en Savoie par exemple, elle serait venue à la suite des armées. C'est M. Empereur qui le dit et il faut l'en croire. Les animaux ne sont jamais visités par les vétérinaires militaires. « Qu'on remplace ces vétérinaires par des civils! s'écric l'orateur... La santé du troupeau national est gxellente par ailleurs ... »

M. Mando, député de Loudéac, s'étonne que la Belgique ferme, ses portes au sur-plus de notre bétail, alors qu'aucune déclaration d'épidémie n'a été faite en Bretagne depuis 1900.

Si l'on doit prendre des mesures, que l'on en prenne, et M. le Ministre de l'agriculture ne peut être reproché sur ce point. L'étranger aurait mauvaise grâce à nous mentrer de la défiance, surtout, lorsqu'en Allemagne par exemple, le prix de la viande

Le ministre de l'agriculture et M. Ory ne sables d'avoir voulu une petite part au prendre contre la sièvre qui existerait parait-il dans 40 départements. Le premier nous semble avoir fait son

dévoir en laissant aux préfets en vertu de la'loi de 1898 l'initiative nécessaire, quant aux mesures a prendre. Et l'on s'en apergolt d'ailleurs, car la maladie a un caractère tellement bénin qu'on ne s'attendait guère à voir la Chambre aborder cette question du

moins maintenant...
MM. Ory, Empereur, et Castillard vou-draient voir le service vétérinaire devenir un service national... Encore quelques fonctiomaires de plus! Dans le nombre, après tout... Le général Picquart assure que son mi-

nistère a pris toutes les mesures pour empécher la contagion. L'incident est clos. La Chambre s'occupe ensuite du budget de l'agriculture. Il en ressort que les haras devront faire faire cette année maigre chère à leurs pensionnaires. Les fiers étalons souffriront eux aussi de la sècheresse. Ils n'auront que six litres d'avoine au lieu de dix, dt sur le chapitre 41 dudit budget le chari-teble M. Engerand, voit repousser sa proposition, tendant à augmenter leurs revenns de 188:500 francs. Leur nombre ne s'accroîtra pas non plus. Du moment que Sé-Mateurs et Députés ne font pas d'économies, c'est, aux chevaux à montrer l'exemple Toutefois, on veillera désormais à ce que leur cahier des charges permette à différents adjudicataires de soumissionner pour lit paille, le foin et l'avoine, au lieu de conferer comme par le passé, cette triple adjudication à un seul. Cette mesure ne permettra plus certains tripottages. On ne verra plus payer la paille 16 fr. les 100 k. par les haras quand la guerre les paye 7 fr. ! Une commission va s'accuper de l'affaire.

Les postiers bretons seront substitués dans notre .egion! aux carrossiers normands. Nous en aurons désormais huit de plus dans l'effectif de la Bretagne. Les chapitres 41 à 49 sont adoptés. Le

chapitre 42, concernant les encouragements à l'industrie chevaline porte pour 1907 1.355.000 francs.

#### Séance du 27 novembre

Quelques subventions, seront données aux syndicats créés nour défendre les landes contre les incendies. On surveillera le déversement des eaux usinières dans les rivières nationales. La Chambre s'occupera sériousement (ce ne sera pas un décor d'opera !) du reboisement des plaines et des montagnes.

Après une discussion où prennent part MM. de Folleville de Bimorel, Marc Réville, Ch. Benoist, Guilloteaux député du Morbihan lui-même, ce dernier voit son élection validée par 298 voix contre 237. Ceci est un échec pour le sixième bureau. Par contre le 1er bureau, qui a conclu à la validité de l'é-lection Gailhard-Bancel, voit ses conclusions admises, par 321 voix contre 165.

### Sénat

Séance du 22 novembre . La loi relative à la saisie arrêt sur les salaires et petits traitements des ouvriers et employés est adoptée dans son ensemble. Nous en reparlerons dans un prochain nu-

Le Sénat malgré l'opposition de MM. de la Villemoysan, Halgan et Gauthier, adopte la loi augmentant l'indemnité parlemen-

Séance du 23 novembre

MM. de Lamarzelle, Le Provost de Launay et Halgan, protestent contre l'extrême urgence déclarée la veille, relativement à la discution sur l'indemnité parlementaire. On commence à s'occupper du projet de loi voté en 1903 par la Chambre sur l'emploi des composés de plomb dans les travaux de la geinture en bâtiment.

Le rapporteur est partisan de son adoption ainsi que le docteur Labbé. M. Gourju n'est pas si certain que cela des méfaits du « saturnisme », Il croit qu'en Allemagne l'emploi du blanc de céruse bien règlementé n'a jamais fait de mal. Il n'en fait qu'aux ouvriers malpropres et alcooliques. Toute cette campagne, serait menée par la société de « la Vieille Montagne » qui voudrait bien substituer à la céruse, l'oxyde de zinc, dont elle est seule productive.

Séance du 25 novembre

Le blanc de céruse est définitivement condamné. Il tombe sous les anathêmes répétés du docteur Dieulafoy et du ministre du travail. Malgré les efforts de M. Gourju, l'urgence est votée par 224 voix contre 55. Le ministre se réserve le droit de combattre le principe d'indemnité admis par la commission.

### LES SCANDALES COLONIAUX

### Tripotages et Concussions La Curée

Un de nos lecteurs, soldat en garnison à Sontay (Tonkin), nous écrit :

Mon cher Jaffrennou,

Je vous écris ces quelques lignes pour vous signaler un abus de l'administration coloniale. Voici dont il s'agit: Le taux ordinaire de la *piastre* est o deuz klasket koulskdude gant ar de 2 fr. 50, du moins les fonctionnaires brasa aket anavezout ar moïenou-ze, de l'Etat sont payés à ce taux-là.

De plus la Poste vend les timbres au mêmetarif, c'est-à-dire que nouspayons un timbre d'un sou, deux sous en ar-gent annamite. Si la piastre baisse, nous payons à proportion de la baisse, si la piastre hausse, nous ne dépassons pas le tarif de 2 fr. 50.

Actuellement, la piastre vaut 2 fr. 85, par consequent, la Compagnie nous donne une piastre de la valeur de 2 fr. 85 le jour du prêt. Alors, voici ce qui m'est arrivé hier : Je suis allé à la Poste demander pour mes 2 fr. 85 de timbres, 20 à 0 fr. 10 et 17 à 0 fr. 05. En payement, je donne une piastre à l'employé. Cela n'a pas fait l'affaire de ce monsieur, car pour avoir mes timbres il a fallu que j'ajoute 15 sous.

Alors pourquoi l'Etat nous donnet-il notre piastre pour 2 fr. 85, et que d'un autre côté ce même Etat ne nous la reprend en payement de ses marchandises que pour 2 fr. 50 ?

Voilà un abus qu'il faudrait dénoncer, par votre journal et les autres. Vous rendrez service aux marsouins du Tonkin.

Agréez, etc. Un Vieux Colonial.

### L'ASSURANCE MIXTE

Parmi les nombreuses combinaisons auxquelles donnent lieu les diverses applica-tions de l'assurance sur la vie, une de celles qui répondent le mieux aux besoins et aux intentions de la plupart des prévoyants est incontestablement l'Assurance mixte.

L'Assurance mixte est un contrat par lequel une Compagnie s'engage à payer un capital déterminé à l'assuré lui-même, s'il est vivant après un certain nombre d'années, ou à ses ayants droit, aussitôt après son décès, s'il vient à mourir avant l'époque. l'Assurance mixte assure et capitalise tout à la fois.

Elle donne satisfaction à la double préoccupation du père de famille, qui craint de laisser les siens sans ressources, s'il vient à mourir prématurément, ou de leur être à charge si sa viè se prolonge, alors qu'il ne pourra plus se suffire à lui-même. Elle assure aux enfants un capital de protection, jusqu'à l'âge où ils pourront subvenir euxmêmes à leurs besoins, et au père lui-même une capitalisation de ses épargnes, qui garantira de toute insécurité la vieillesse de sa compagne et la sienne propre. Aussi s'explique-t-on aisément que cette forme d'assurance ait pris un grand déve-

Seulement, pour éviter tout mécomple, il est prudent de s'adresser à une ancienne compagnie française, disposant de garan-ties certaines, de réserves puissantes, comme la Nationale (entreprise privée as-sujettie au contrôle de l'Etati, fondée en 1830, et dont le siège social est à Paris, 2, rue Pillet-Will et 17, rue Laffitte.

Cette compagnie a d'ailleurs dans tous les arrondissements des représentants qui se tiennent à la disposition de la clientele et fournissent gratuitement et confidentiellement tous renseignements.

### KAOZEADENNOU Var al labour douar

hag ar pez a zell outan

Klenvejou al loened

En peb amzer ez euz bet medisined tud ha medisined loened, hag ar feson da soagna klenvejou an dud ha re al loened a zo bet chenchet na ouier dija ped kwech, mez ar glanvourien tud ha loened a gustum atao da vervel, ar pez a zo kaoz eo marteze an neubeud a aket a laka an dud desket da studia sekrejou an natur, en eur gemer re a fianz en o deskadurez propr. Na meuz ket ar bretansion da lavaret a c'hellfer miret euz an dud hag al loened da vervel, rag tout kement a neuz resevet buez a zo soumetet da lezen ar maro, mez c'hoant a meuz da lavaret a vefe moïen da astenn o buez da veur a hini. Tout kement hag a neuz kemeret ar boan da observi, a neuz remerket a zeu aliez paredigez d'ar c'hlenvejou diabarz netra nemet dre effet an natur. Rak-se eta ar re a zo en em roet d'ar vedisinerez a glefe lakat o aket da studia sekrejou an natur ha da denna profit deuz outo.

Mez maleurusamant an deskadurez o deuz resevet a vir deuz outo da gredi d'ar seurt traou-ma, ha n'o gwelont nemet a-dreuz eur goabren tenval. Observatourien ha naturalisted evel a zo kalz. memez e-touez al labourerien douar, hag o studiou o deuz desket d'ezo penoz ar c'hlenvejou diabarz, pront pe langisant, à zeuer aliez da barea anezo o unan dre ar c'huezen hag an troaza. Hag en effet, n'eo ket red beza medisin braz evit gouzout penoz, pa zeuio ar c'huezen da arreti var ar c'hroc'hen, fonksion ar gwad a zo arretet e kiz pe e feson, ha ma ne ve ket, remediet hep dale, an dizurz-ze a c'hellfe dont da veza marvel.

Ar c'hroc'hen a zo var an dud ha var al loened a zo leun a nervennou, a waziennou, hag a arteriou; ar c'hroc'hen na n'eo ket, evel ma c'hellfer sonjal, eun dra dre behini netra na c'hall paseal, leun eo a doullou, mez ken bian eint, ma na c'heller ket o gwelet gant daoulagad noaz, dre an toullou-ze a zortear c'huezen, pehini a zalc'h ane-zan atao soupl, hag a zeu memez da veza abondant pa vez tom an amzer pe stard al labour; eur rum-all anezo a gas var ar bleo eur seurt ioul hag a laka anezo ive da veza soupl ha brillant. Dre ar re-ze ar gwad a daol er meaz euz ar c'horf tout ar pez a zo uzet gantan dre ma passe er gwaziedou hag en arteriou, an toullou-ze, pere na zeblantont netra da genta, a zo, er c'hontrol, nesesser evit gallout bevi, ha ma

Fettilleton du Journal "AR BOBL" 25

### e a sale tas fore . On at . of at Ar Re-Wenn hag ar Re-C'hlaz

Trools Brezonek gant KLAODA (Babs Plougastell) thank of the

### AR CHABITEN SPARTACUS (KENDALC'H)

O gopr d'ezo ne ma ket er bed-ma. N'eo ket a dra zur evid ma vije brudet o lignez e roent ar skouer euz ar feal-ded da Vro-C'hall trubard ha dishe-

Ar Re-Wenn en em vodet e toull ar bayaned oa kement a jomme euz eur wanden vraz, a ioa ennhi tielen ar

Hema, mignon braz'd'ar Rouari, a gomprenaz dioc'htu al labour kaër boulc'het gant krouer Breuriez Breiz: O kredi ar re-all ovel outan, ar Markiz iaouank flamm c'hoaz, a zigemere da vad ar louc'hadennouza devenez zavaz a bep tu pa zispiegaz, ar Rouari d'an dro genfa dirak an noblanz ar pez

a c'hoantae ober evit ditenn ar vro. Ar Markiz a welaz divezatoc'h o doa ar Vietohed straket o'daouarn d'ar Rouari hep gouzout mad awallac'h petra fell d'ezan. Nebeut anezo a reaz ar pez a lavare ; kalz a reaz drez an eneb. Hogen, komz a reomp euz ar mare ha n'oa deuct c'hoaz,douetanz ebed en spered ar Markiz.

Distro d'e zouarou, hep m'en divije savet c'hoaz a c'hoazed goulskoude; lo lakeat en doa evelato da veza en stad den em ziskouez dindan alfarmoù ker-kent ha ma vile great sin d'ezo. Mennozioù ar Rouari, renket ker mad, na zeujont ket a-benn. evel ma oar

an holl. C'hoantuziou aviuz'an ell' vistri, sotoni, dinerzeded pe loulou diretz igur re, trubarderez tud paeet; ar brinsed o chomm pell hep rei euz o c'helou, peb tra a zigouezaz da gas al labour

da netra. Ar Rouari a varvaz. Hogen e labour na dlie ket chomm hep frouez. Pa eaz soudarded ar Gonvansion; a dreuz hag a hed dre Wreiz-Izel, e kavehont en kalz a barreziou eun enoblez ha n'edont ket war hed anezhl. Gwelet a rejot neuze pegen tajvouduz e vije bet derc'hel penn en peb

leac'h. Ar, c'harteriou a heuillaz aliou ar Rouari evito da veza dister ha pell an eil euz egile, a reaz kollou braz d'ar Republik. Petra en divije great eta eun emzav great en peb leac'h d'an hevelep mare, ha bleinet gant eun den speredet i Pa zeuaz ar c'henta banden Re-C'hlaz da jomm dre Garentoir hag ar Garcilly, kloc'h an tan a zonaz en holl barreziou a dno-war-dro; en eun taol kount, ar Markiz a gavaz ouspenn eur milier a wazed en dro d'ezan.

Stourm a reaz, ha kalonek zoken ;

dalc'hmad; d'ar mare-ma euz hon histor, 150 den fiebken a jomme dindanna. Neubeud a oa kement-se evit en em zifenn, hag, en gwirionez, n'oa ket awallac'h evit gounid. Ar Markiz kouls-Ama, an Aotrou a gonte kement-ma

d'in, a jomme a zav evit tenna eun huanaden hir ha lavaret :

— N'oa ket ze eur follentez ker, braz ha ma c'helfac'h kredi. Mar he divije Breiz gwelet beg e fri d'eur prios. mez ar brinsed na gredont ket atao diskouez

re beg o fri ! Hag o veza alanet adarre, an Aotrou a gomzan anezan huelloc'h, a gendalc'h Ar gousperou a ioa, koulz laret, peur ganet pa zigouezaz Edouard hag ar Markiz.

Trouz o zreid o vont er c'hao na reaz ket da nemeur a verc'hed sevel o fenn; ha pa oent war o daoulin, ar gristenien a gendalc'haz da lida gouel ar Verc'hez

gant evez ha devosion. Pa oa echu an ofis, ar person a zaoulinaz dirag an aoter hag a lavaraz .: - Arabad eo d'eomp, va breudeur ankounac'haat ar re yaro. Lavaromp evito pedennou birvidik, evit ma vezo ive pedet a zoare evidomp pa zeuio hon zro. Mont a reomp da lavaret an De Profundis evit peoc'h an eneou.

Hag ar beleg a hanve our maread soudarded kalonek, keit ha ma huanade peultrin eun tad, eur breur, kuzet hogen, d'ar Re-C'hlaz e teue skoazel en emgroez, ma tirolle da ouela ar l

f grwagez daoulinet er c'hostez-all d'ar Chao. Pa oa hanvet ar re holl a oa war an daolen, ar beleg a ganaz komzou kenta an De Profundis. Ar Re-Wenn a ioa boaz da zifiout war o buez an derkoude a c'hede gwelet ar Morbihan hag vez warlerc'h; setu perak e respontan lll-ha-Vilaine o sevel a-bez; miret a c'hint hep trubuill da beden an Anaon; rea e garg evit skoazia ar zav-ze ma lla goude m'en doa ar beleg roet e venvije leac'h.

Ama, an Aotrou a gonte kement me hag a roaz urz da renka e zoudarded e

traon ar c'han. Hanter kant den hag eur c'habiten nevez a zeu emberr d'ar Garcilly, emezan. An abaden a dlie beza en noz-ma n'he devezo ket leac'h.

nad Re-Wenn, evel evit dibab, hag e c'halvaz : Iann Huber! Iann Balanan! Job ar Gall I Michel Kuzon !

Ober a reaz eur zell war ar renken-

Pevar Chouan a zeuaz er meaz euz ar renk hep lavaret ger, hag ar Markiz a c'hourc'hemennaz d'ar re-all : - It da ziskuiza, va bugale, ha kouskit evit diou nosvez : warc'hoaz e vezo

red d'eoc'h beza war evez. Pa oa eat ar pep brasa euz ar wazed er c'hao, na jomme nemed ar Markiz gant ar pevar dibabet gantan, Edouard hag an Aotrou Person.

- An demezel Anna, emezan, a zo etre daouarn ar Re-C'hlaz! Prizonierez! a lavaraz ar pevar war eun dro, hon demezel! Hag e sellent oc'h ar c'hont iaouank.

evel o c'hortoz anezan da zislavaret ar c'helou fall; entant a reaz, hag a respontaz o plega e benn: - Va c'hoar a zo er Gacilly!

— Setu, siouaz I eun darvoud dípitus evidoc'h, Aotrou Markiz, eme ar person d'e dro. An demezel ker-ze! Penoz eta eo c'hoarvezet kement-se ! - Actrou Person, a lavaraz ar Mar-

kiz gant kalonad, re hir e ve ar gontaden. Great eo an drouk; gwella zo da ober eo staga da c'hounid ar pez hon deuz kollet, ha kement-se ar c'henta gwella.

Ar plac'h a zo didrec'hus; n'eo ket hi a'z affe da blega beteg goulenn truez ; ha neuze, da betra e talvezfe d'ezhi? ar Re-C'laz n'int ket tener...

Edouard a skrijaz euz ar penn d'an treid o sonjal en kement-se. Ar goueriaded a lavaraz holl war eun dro:

- Petra zo da ober, Aotrou Markiz? Aotrou Doue, petra hon deuz-ni da ober evit m'he devezo hon demezel ar frankiz ?... Arabad eo gwela evel-se, Aotrou Kont, dont a refomp a-benn d'he diframma euz a dre o daouarn.

Hag evit gwir, Edouard o veza pleget e benn, a oa dirollet da ouela. Ar gwel euz e c'hoar lazet gant ar Re-C'hlaz a skoaz eun taol pounner war e galon-- Edouard, eme ar Markiz a vouez

izel, red eo d'eoc'h en em denn. Ar pez a jomm da ober a zell ouz ar gwazed kalonek-ma ha me. Ar c'hont iaouank a zavaz prim e

benn. - N'eo ket eun urz striz eo a roït d'in evelato? emezan, evel pa lavarfen drouk ennan o sonjal e rankche chomm en peoc'h e-pad ma vije re-all en riskl da goll o buez evit savelei e c'hoar; kement-se na vezo ket, Aotrou!

- Edouard, eme ar Markiz a vouez izel adarre, dizentet ho peuz a-benn diou wech ouzin hirio; gouzout a rit petra eo talvezet d'eoch. Hag e savaz e vouez ;

- Lezit ac'hanomp, me ho ped Aotrou Kont.

N'oa ket da respont d'eun hevelep urz anez dizenti a grenn; Edouard a zentaz ; hogen, abarz mont kuit e lavaraz — Eur grisder hep abeg, Aotrou! Dalc'hit sonj mad em bezo leac'h da

rebech d'eoc'h ho toare da ober, ma tigouez ganeoc'h ober eun taol reuzeudik ember. Ar Markiz a reaz eur zaludien, hag, en dra ma pellae Edouard leun a dristi-

digez, e kemeraz a gostez Person ar Gacilly. - Aotróu Person, emezan, poan a ra d'in gwelet anken ar paotrik-se; daoust ha n'effet ket d'e frealzi?

Hag ar beleg warlerc'h Edouard. Ar Markiz a ioa war hed a gementse; dont a reaz d'en em lakeat e-kreiz e bevar zen, ar fizianz leun livet war e zaoulagad, hag e lavaraz hep tamm

troidel: - Klaoustre na zirtolo hini euz ar re a ielo en noz-ma d'ar Gacilly! En despet da ze, ha fellout a ra d'eoc'h dont?

- 0! Actrou Markiz, her gouzout a rit ervad ...

(Da heull).

teuont da stanka, e kiz pe giz raktal ar c'hlenved a sko an den pe al loen-ze. Bet zo great experiansou var kezek ha var loened-all en eur frota d'ezo tout

o c'horf gant vernis pe gant goudron, ha neuze ar maro a zeue huan, dindan sun neubeut heuriou pe neubeut devesiou, dre ma na c'helle ar c'huezen softial a-dreuz ar pez a vize lakeat d'aso var o c'hroc'hen. Hag ar vedisined a par mad tre penoz ar sec'hor deuz ar c'hroc'hen ha deuz ar bleo a zo atao eur sin deuz eur gwall gienved, eleac'h ar souplenti a zo sin a wellaent.

Pa yez lazet loened, ar vugale a vez presset da vont da c'houlen al loenigou. Tout an dud a oar eta ez euz ebarz al loened daou loenik, mez ar pez na oar ket an darn vrasa anezo eo da betra e servichont. Peb tra a neuz e labour. hag hor c'hrouer en e furnez na neuz ketifalyezet d'ezan a jomche netra da noazout da lec'hed ar pez en deuz krouet hag al loenigou a zervich da zispartia an dour ha d'he gas ebarz ar c'hoezigel deux a beleac'h ez eo boutet er meaz eyelt eun dru noazuz. Ar c'huezen hag an trois a zo eta daou dra hag a zeufe da veza noazus d'ar lec'hed mar teufent de vesa arretet en eur feson bennag. Rak-se eta pa zeu eun organ bennag da wankout d'e zervich ebarz an dud pe al loened, raktal e teu ar c'hienved, mez pa d'heller lakaat anezan da labourat en dro ar lec'hed a zeu ive pront.

Alles eta ar c'hlenvejou a vez okazionet dre vank hini pe hini deuz an diou fonksion-ma, hag avechou dre ma vesont manket o diou, an influanz euz an amzer a zo neuze evit kaiz, ruse eul loen mar bez lezet en eur c'hourant ear ien, raktal ar c'huezen a arreto; an toullou euz e groc'hen a zerro hag ar gwad, kaset ac'hano, en em zastumo en eur plas-all e-leac'h ma zeulo da veza noazus, ma zeu er fri a zeulo da ober eur rum ; ma ez za er c'houg pe er skevent a vezo gwelet heb dale ar boan gouk (Laryngite) pe an (pneumonie). Eun taol heol a ra ive allez ar memez effet,

surtout var ar servel. Ar ienijen hag an domder a zo eta kaoz aliez euz a glenvejou hon loened. Goude beza gouezet an traou-ze, lakat ar c'huezen hag an troaza da zont en dro, a glefe ive soulaji aliez. Ha setu ama ar moien da erruout da ober an dra-ze pa ho peuz loened klanv, kezek, saout pe moc'h : tommit gwinegr betek daou-ugent degre, taolit deuz outan var dont korf al loen klanv, ha goude kemerit eur broust kaled ha frotit stard anezan e-pad eur c'hard heur pe ugent munut, goloit anezan goude gant pa-lennou tomm ha diwallit na leno re yuan, rag kement-se e vefe fall; goude beza c'huezet, al loen en devo sec'het, ha neuze e profiter evit ajissa var an troaza. Lakit da virvi dek litrad dour hag eul liur hanter bennag a vrenn bervit anezo epad eun hanter-heur, ha goude beza silet, taolit ebarz dek gram ha tri-ugent a sulfat de soud ha roit d'ezan da eva pa na vezo mui nemet klouar, Adnevezit ar breparasion-ze ha roit d'ezan ken aliez gwech ha ma zis-kuezo kaout sec'het. Na roit d'ezan da zibri nemet neubeut a dra, plouz en e

AR PAOTR SAOUT.

### AN DEMEZIOU

rastel.

Maria.

D'ar iaou 6 a viz Kerdu e vo eureujet en iliz Sant Lambert Vaugirard, ar barz Gaston Esnault "Kistinen-Vor," kelonner, gant an dimezel Josefin Gadreau.

D'ar sadorn 22 a viz Kerdu e vo eureujet en iliz Sant Nikolas an Hâvre, August Flamand, deus Keraez, gant an dimezel Mari Philomen ar Gac, deuz Karnoët. Hon gourc'hemennou mad d'ezê holl.

### AR SERVICHOU BRAZ

D'ar meurs 11 a viz Kerdu, e vo kanet eur servich bras en iliz Motreff, evid repoz ene Herri Remond.

KELEIER

# Kerne - TJhel

Conseil Municipal. - Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi soir pour la 4º dernière session ordinaire de 1906. Une soule nombreuse se pressait dans la salle, s'attendant, sans doute, à une séance intéreseate... Constatons une heureuse inno-vation. Four la première fois une table et des ahaises ent été mises à la disposition des membres de la Presse. Nous en remer-cions bien sincèrement M. le Maire de Carhaix. La séance est ouverte à 8 h. 15. Cariaix. La séance est ouverte à 8 h. 15.

Quinze conseillers sont présents ; MM.

Monifort et Baniel sont excusés. Les autres

manhores sont démissionnaires. M. le docteur Lancisn préside. Après lecture du
procés-verbal de la dernière séance et son
appribation par les Conseillers présents,
le Conseil procède à l'élection d'un secrétaire, M. L'Hostis est nommé à l'unanimité.

Sur la prépasition du Maire, le Conseil
après lecture d'une lettre au sujet de l'application de la loi sur le répos hebdomaplication de la loi sur le rèpos hebdoma-daire aux employés de la Caisse d'Epargne, décide le maintien du statu quo. Puis on procède à l'élection des admi-nistrateurs en remplacement de ceux dont

le mindat est expiré ou expire cette année.
Sont élus avec pouvoir jusqu'au 31 décembre 1907, MM. Charles Royer, Eugène
Olivière, François Montfort, Ange Lancien.
Jusqu'au 31 décembre 1908, MM. de Lé-

Juiqu'au 31 décembre 1908, MM. de Léséleuc, Guétron, Ferry, Croc et Quilliou.

M. Je Maire donne lecture de deux délibérations de la commission de l'hospice;
la première relative à la demande d'achat
de terrain faite par M. Royer; la seconde
au sujet de la demande de vote de crédit
supplémentaire le crédit de 600 francs voté
déjà par le Conveil étant épuisé. Au sujet
de la première délibération, la commission
ayan fixé à 10 francs le prix du mêtrecarré de terrain, M. Charles Royer trouve
ce prix trop exagéré et retire sa demande
d'achat. Au sujet de la deuxième délibération le Conseil, sur la demande du Maire,
vote un crédit supplémentaire de 550 fr.

Le Conseil procède ensuite à l'élection de deux nouveaux membres de la caisse des coles en remplacement de MM. de Jaëgher et Frédéric Mélou, démissionnaires. MM. Le Bescond et Le Troadec sont élus. On vote un nouveau crédit de 30 francs

aires dans un nouveau local. Lecture est donnée des comptes de la caisse des écoles pour laquelle le Conseil accorde 500 francs par an. La situation ac-cuse un excédent de 491 fr. 85.

pour l'aménagement des fournitures ace

A l'article 38 du budget, entretien et chaussage des écoles, M. le Maire demande le vote d'un nouveau crédit supplémentaire, e Conseil, complaisant, vote 200 francs! M. le Maire donne alors lecture d'une lettre du Sous-Préfet en réponse au vœu veté par le Conseil, au sujet de la transfor-mation du bureau de poste, en bureau complet. L'administration des Postes reette purement et simplement la demande lu Conseil. Sur demande de MM. Marchais, L'Hostis et Penn, le Conseil décide que lors du transfert de la poste rue Fontaine-Blanche, les holtes aux lettres scellées chez MM. Baron et Balem seront transférees, l'une au bas de la rue du Pavé, l'autre au bas de la rue de la Tour d'Auvergne. Le Conseil nomme MM. Conan, Gueguen et Monfort pour la révision des listes électorales.

Il est ensuite procédé à l'élection des répartiteurs (titulaires et suppléants pour 1907). Sont nommés titulaires : MM. Duval, Le Follèzou, Saussay, Le Bescond, de Lé-séleuc, Fontaine, Monfort, Penn et Gué-

Suppléants : MM. Marchais, Royer, L'Hostis, Le Hénail, Quilliou, Gourlaouen, e Vincent, Le Sauze et Le Clec'h. M. le Sous-Préfet a maintenant seul le pouvoir de désigner dans ces listes les 5 qu'il lui plaira et qui seront chargés de ré-

partir les impôts en 1907. M. le Maire expose alors au Conseil la situation du local occupé par la station des Etalons dans notre ville. Sur sa demande, le Conseil prenant acte des déclarations de M. le Maire promettant que les dépenses à faire seront couvertes par des avantages promis par la direction des Etalons, auto-rise M. Lancien à s'entendre avec Mine Rivoal, propriétaire des locaux, au sujet des dépenses qui ne devront toutefois pas dépasser 1.000 francs et qui seront payées par la ville à raison d'une augmentation de 5 0/0 par an sur le prix de location. Lecture est donnée de deux lettres de M. Le Bras, directeur de l'école publique des Garçons, l'une au sujet d'une demande d'agrandissement de l'école, l'autre au sujet d'un vœu à émettre pour demander au Mi-nistre la fourniture de livres pour la bibliothèque scolaire. La première proposition est renvoyée à la Commission des Travaux et pour la seconde le vœu est voté à l'una-nimité. Un crédit est voté pour la reconstruction de l'abri des poids publics, sur le Champ-de-Foire. Un autre crédit est voté pour permettre la prolongation du séjour de l'enfant Février au Sanatorium de Ros-

Le Conseil, sur la demande du Maire l'autorise à faire abattre deux arbres placés hors de l'alignement sur le Champ-de-Foire. Le Maire informe les Conseillers qu'ils peuvent trouver au Secrétariat de la Mairie des bons payants pour le fourneau économique. M. le docteur Marchais fait remar-

quer que ces bons ont peu de cours ! MM. Gourlaouën et Penn demandent que la pompe de la place de la Mairie soit mise en état, et que l'on oblige les adjudicataires chargés de l'entretion des pompes à remplir leurs devoirs. Adopté,

M. Penn demande que l'on oblige les propriétaires à cimenter les fosses d'aisances. M. le Maire en prend l'engagement pour l'avenir, et déclare qu'il étudiera la question au sujet de celles exitant déjà. L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10 heures 30.

La foule en sortant commentait vivement la conduite des Conseillers à cette séance, nul n'ayant posé la moindre question au sujet des deux réformes prétendues à l'étude : l'eau et l'éclairage ! J. S.

-Avis. - M. Jean Solu, rédacteur à l'Ar Bobl, informe le public qu'il met en vente un grand choix de cartes-postales, bristol et gélatine, ainsi que de superbes feuilles de papier à lettres et enveloppes brodées pour Noël et Premier de l'An, à des prix déflant toute concurrence.

- La Sainte-Cécile. - La Musique Indé-pendante de Carhaix a fêté la Sainte-Cécile dimanche dernier. A cette occasion un bal avait été organisé le samedi soir dans la salle de la Mairie ; un brillant orchestre a fait danser jeunes gens et jeunes filles jus-qu'à une heure fort avancée de la nuit.

Le lendemain, dimanche, la fanfare s'est rendue à l'église, où pendant la grand'messe elle exécuta ses plus beaux morceaux. La musique parcourut ensuite les principales rues de la ville, bannière en tête, au son d'entrainants pas-redoublés.

A 4 heures, un magnifique concert a été donné au milieu d'une affluence considérable d'auditeurs qui n'ont pas ménagé les

applaudissements.
Ce succès nous donne encore lieu de bien augurer de l'avenir de notre fanfare, qui ne s'arrêtera pas en si belle voie. Son sympathique chef, M. Louis Le Troadec, doit tout d'abord en être félicité. La plupart des morceaux joués par l'In-

dépendante, et qui sont très goûtés, sont aussi l'œuvre de M. Guétron, de Carhaix.
Le soir, un banquet a été donné à la Maison Blanche, chez Mile Le Troadec. La plus franche galeté n'a cessé de régner pendant tout le repas. Au champagne, le dévoué président, M. Guétron, a porté un toast à la bonne union et à la prospérité continuelle de la Musique, M. Le Troadec a donné lecture d'une lettre de M. Lancien, maire, s'excusant de n'avoir pu répondre à l'invitation des musiciens d'assister à leur

banquet.
Des chansons bretonnes et françaises se sont succédées tour à tour. C'est aux cris de: Vive la Sainte-Cécile! que l'on s'est séparé, emportant un précieux souvenir d'une si belle journée.

H. L. - Riections. - Quatre conseillers municipaux sont à élire dimanche prochain, 2 décembre. L'Union démocratique présen-tera MM. Joseph Pinson, peintre : Christophe Fontaine, serrurier ; J.-L. Thomas, commercant, et Hippolyte Trevennec, tailleur de pierres.

Leur élection paraît assurée au ier tour. - Avis. - M. Jean-Marie Le Vincent, tanneur, habitant place d'Aiguillon (Aux Classes Laborieuses), informe les cultivateurs et les bouchers, qu'il est acheteur de cuirs verts à 1 fr. 05 le kilo.

- Quête. - Lundi 25 Novembre à 10 heures du matin a eu lieu à la Mairie, le mariage de M. Joseph Lézénès avec Mile Marie-Foançoise Le Du. Un nombreux cortège se pressait dans la salle des mariages. Une quête faite dans l'assisiance au profit du Fourneau économique a rapporté une somme de 6 fr. 55.

A Partinder Decree of the b

- Foar Sant-Andre. - Diriaou ema bot foar Sant-Andre ama. Eur bobl a dud a oa deut en kear gant trainiou ar mintinvez, gant kirri, ha var droad. Ebarz ar rulou, holl gwiskamanchou Breiz-Izel en em groaze : brageier-ber Langonnet gant ar mil-boton, dillad berlinj Brenniliz gant o botonou glaz, Leoniz, mac'hadourienjkezek, Kerneviz marc'hadourien saout, Kallagiz, gant o chupennou voulouz, holl e oant deut d'ar foar, hag an afferou a zo eet evit ar gwella.

POULLAGUEN

CAUREL

Suppléant de juge de paix. - Par décret en date du 22 novembre 1906, M. Jean-François Manchec, notaire à Poullamin, est nommé suppléant du juge de paix de Carhaix, en remplacement de M. Anthoine, lémissionnaire.

Exploit d'apaches. - Un soir de ces jours derniers, un vitrail de l'église de Caurel a été criblé de pierres par des mai-

La fenêtre, dont plusieurs barres de fer

étaient tordues, ne portaient pas moins de 27 trous de différents dismètres. Une quarantaine de pierres, pesant entre 250 et 400 grammes ont été relevées à l'intérieur de l'église; sous la fenêtre, à l'extérieur, on a trouvé plus de 60 de différentes rosseurs.

Une enquête est ouverte.

faiteurs restés inconnus.

### COMMENT CHOISIR?

Faire un choix utile entre tous les re-mèdes vantés, dans les affections des pronches et des poumons, n'est pas facile. Que nos lecteurs nous permettent donc de leur indiquer la Poudre Louis Legras, qui encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. C'est le seul remède connu qui calme instantanément les accès d'asthme, de catarrhe, d'oppression, de toux de vieilles bronchites et guérisse progressivement. Une boîte est expédiés contre mandat de 2 fr. 50 adressé Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

### Kerne-Izel

KASTELLIN

I.ez-varn koreksional. — Kastellin, Laëronsi : Alexis Konan, c'houezek vloaz, marc'hadour en Landivicho, Yan Nikolas ha Yan-Loeiz Signor, naontek vloaz, devezour en Kemperle a zo kompariset dirag ar vara evit beza asamblez laëret eur somm arc'hant a zaou-c'hant-ugent liur da Fransez Lamotte, hag o veza hen lodennet etrezo.

Kondaonet int bet : Alexis Konan, da dri miz prizon; Yan Nikolas da zaou viz prizon ; ha Yann-Loeiz Signor da c'houec'h devez prizon gant lezen gortoz o zri.

Kastell-Nevez. Taoliou: Fransez Ferellek, eiz vloaz var-'n-ugent, devezour en Kastellnevez a zo bet kondaonet da gant liur amand gand lezen gortoz evit beza roet taoliou d'a vamm-gaër ha d'e wreg.

PLODIERN. Taottou : Guillerm Chevalier, c'houec'h-vloaz var-'n-ugent, bourreller en bourk Plodiern, en deuz roet taoliou d'e wreg ; kondaonet eo bet da eiz devez prizon gant lezen gortoz. POULLAGUEN. Filouterez: Yvon Ar

Goff eiz vloaz-ha-tregont, devezour, en devoa resevet dillad ha traou-all gant urz d'o rei d'o ferc'hen. Elec'h o renta heman en deuz miret ané gantan. Kondaonet eo bet evit se hag evit beza chomet heb dond dirag ar varn, da eur miz prizon.

ENEZ-SIZUN

An Ivantor. - Dimerc'her vintin, nao var-'n-ugent euz a viz Du eo bet great ivantor iliz parrez Enez-Sizun. Prefet ar Finister a ioa eno gant Rouquier, komisaër ispisial kear Kemper: Goyet, mestr-skrivanier ar prefeti, ha Roger, kontroler, karget evit ober an ivantor.

An aotrone-man ha c'hanter-kant jandarm o devoa kemeret eur vag dredan evid mond beteg an enezen. Kalz o deuz bet da c'houzanv o tremen ar mor eun tam dirollet an delz-se. Mear an enezen, an actrou Guil-cher, en deuz resevet ar prefet var beg

ar c'hal. Goude, ar prefet a zo eat da velet an actrou person en e bresbyter. Chemet int eur pennad da gozeal. An otoriteou hag ar jandarmed a zo dirag an iliz; mez neuz ket a voien d'ezo mond tre

ebarz, rag ar barrezioniz, merc'hed ha mortoloded, a zo aze o tifen iliz o Doue. D'an trede gourc'hemen ar c'homisaër, ar jandarmed o deuz urz da sku-

ba an dud a zo e tro an iliz. Neuze, eur gann terrupl a zav ; ar mein a gouez war pennou ar zoudar-ded; ar gwad a ruill.

Epad an amzer-ze an nor a zo bet gellet difonsa anezi hag ar c'hontroler en deuz great e labour, dindan an ho-

padek hag an hu. Da greiz-deiz e oa achuet an ivantor. mez, gwalleürusamant gant kalz a zrouk. Goude beza leinet mad d'ezo en ti an aotrou Portzmoguer, ar prefet hag • e dud o deuz kemeret ar vag da retorn

de Vrest ha peb unan d'e gartier. Epad an ivantor a zo bet klevet ar gomz-ma kouezet deuz muzellou eur noraër : « Varlec'h an dra-ma n'euz ket mui moïen servicha ar Vro!». Mez dre ar vro heman a intente ar Franz.

### Leon

MONTROULEZ

Un procureur châtie. - L'agence Havas publie la note suivante : a A la suite de l'incident du Nouvel-

uste de Bretagne, et comme sanction à l'enquête ouverte, M. le garde des sceaux vient de décider le déplacement de M. Chardon, procureur de la République de Morlaix. »

On se rappelle que ces fonctionnaires avaient fait perquisitionner au Nouvel-

des granges. C'est un juste châtiment.

LANNEUFRET

Eur vioc'h penfoltet. - Eur marc'hadour saout deuz Lanhouarne a oa tizrei deuz foar Santez-Katell e Lannderne gant eur vioc'h prenet gantan er

E-kichen Kerbeneat, ar vioc'h a gemeraz aoun, a gomansaz da c'haloupat var an hent braz, ma renke ar beajou-

rien tec'het en he araok. Evelse an aneval a zo bet chomet er-

meaz epad an noz, o c'haloupat. Disul en em gavaz e karter Kreac'h-Milloc'h, pa falzezaz d'an dud deuz ar c'harter, mond d'hi staga, mez ar vioc'h edo atao kounnaret, hag a ranke an dud en em zastum en o ziez.

Erfin, d'ar sul d'abardaez, evit miret ar maleur divar an dud, Jean-Marie Person ha Saik Saliou gant o fuzulou hag ive pevar gwaz deuz Kreac'h-Milloc'h o deuz lac'het ar vioc'h. Ar vioc'h a zo bet koustet 250 lur, deuz foar Lannderne. LESNEVEN

Ar Foar. - Dilun diveza e oa e Lesneven, foar ar miz. Evel ma oa brao an amzer fors marc'hadourien kezek, saout ha moc'h a oa diredet var pla-

Saout-leaz a zo bet gwerzet mad, a priz uhel hag ive ar c'hezek : Aleiz a zo bet prenet gant marc'hadourien spagnel. Ar moc'h a zo bet gwerzet daouzek kwennek al liur.

sennou ar foar.

LANNDERNE

Pardon. - Disul kenta d'an 2 a viz Kerzu a vo lidet pardon Sant Houardon, patron an iliz parrez.

- Foar Santes Katel. - Disadorn diveza eo bet e Lannderne foar vraz Santez Katel. Ar foar a zo bet mad tre.

ENEZ EUSA

Eun hostizez mastaret gant soudarded. - Eun neubeud soudarded kazernet en Eusa, o deuz kelc'het eun hostaleri dalc'het gant eun intanvez iaouank. ha torret an nor. Forset o deuz an hostizez da zond er-meaz he gwele. Ar serjant a oa ganto en deuz tennet eun tenn revolver varnhi ha bleset anezi. Goudeze ar soudarded o deuz mastaret an hostizez an eil var lerc'h egile. Ar serjant a zo bet lakeet er prizen.

### Treger

PLEUVIAN Sovetach, - Ar vatimant Herri-Rivier, kabiten Paranthon deuz an Arvor a n'em gave en relach er Koc'h-Velen. Damdost dezan eur potrik iaouank eiz

vloa e oa o c'hoari war bord eur c'hanot. Koueza re barz ar mor, ha bet vije beuet. Ki ar e'habiten, eur c'hi kaer a Douar-Nevez, a lampaz en dour, hag a deuaz a-benn da sovetae ar bugel, pehini e oa dilavar pa oa laket en rill an aot. Ar zikour a resevaz kerkent en digasaz prim awalc'h en bue.



Poussés par le remords, l'abbé Delarue et Mile Frémont sa compagne ont résolu de se séparer pour faire pénitence chacun de son côté. Ils ont écrit au « Matin » une lettre fort explicite dans laquelle ils demandent pardon à Dieu et aux hommes.

### Labour-Douar

Al lezen var darvoudou al labourkear a vo kazimant sur apliket da labbur ar meaziou.

An Aotrou Viviani, ministr al Labour, a ia da boz eur mennad var buro ar C'hambehou, evid goulen chenchamant en lezen an 9 a viz Ebrel 1898 var darvoudou al labour-vicher.

Beteg-henn, c'houi oar, kultivatourien; al lezen-ze na zelle nemed euz ar batroned hag an ouvrierien o labourat var vicheriou : labourerien an douar ne oant ket lakeet e-barz. Da lavaret eo, pa zigoueze gant eun tiek kaout eur mevel, eun devezour, eun domestik bennag hag a zeue da veza bleset, gouliet pe gwall dapet e-kreiz e labour, n'en vije netra da baëa d'ezan.

Viviani a fell gantan chench an drase, ha mar tremen e ouestl, ar perc'hennou divar-ar-meaz, ha kemend merour a implijo mevelien, o devo da respont deuz o darvoudou, ha da baëa o louzaou, mar be red d'ezo chom heb labourat, en tu-all da bevar devez, ha mar 'deuz bet eur sertifikat medisin.

Evel ar batroned a vicher, ar batroned divar-ar-meaz a c'hallo en em asuri d'eur gompagnunez bennag, en eur rei d'ezhi bep bloaz eur c'hementad arc'hant muzulet divar ar som komanant a baëont d'o mevelien. - Ali an dud fur zo e ma ar baotred-ru o kas al lahour-douar var hent ar rêvin, gant ar sort lezennou!

### BIBLIOGRAPHIE

Aux artistes, aux amateurs de musique Je veux dire une nouvelle qui aura ses partisans. Va paraître, en effet, une revue trimestrielle de musique populaire: Les Chansons.de France (1), sous le patronage

(1) A la « Schola Cantorum », 200, sue St-Jacques, où (A. Rouart, éditeur, 18, Boulevard de Strasbourg Paris).

Mistral, etc...

La but à poursuivre, est de « faire un véritable et complet recueil de tous les trésors épars de nos vielles mélodies ; faire chanter et remettre en honneur la vieille chanson française dans ce qu'elle a de plus rare et de plus artistique, et en même temps combattre la mauvaise chanson et l'art frelaté qui nous incudent. »

C'est bien là, le but moralisateur du programme tes bardes armoricains. Il va sans dire que les chansons de chez nous auront une très large part dans la revue, si des collaborateurs désintéressés veulent bien dans l'intérêt de l'art en général et du bon renom de Breiz-Izel, lancer aux échos l'idéal poétique, d'un charme intense, qui dévore l'ame bretonne. On nous appréciera davantage dans une œuvre de ce genre, et nous contribuerons à moraliser le monde

L'illustre Schuman disait : « Ecoutez avec attention les chansons nationales, c'est une mine inépuisable, où l'on trouve les plus belles mélodies, qui vous donnent une idée du caractère des différents peuples. » Il sút pu ajouter: « et de la beauté des âmes. » Allons-y donc de tout cœur, tout au moins par l'abonnement.

Pour terminer cet appel ou plutôt cet avis qu humblement je donne aux lecteurs d'Ar Bobl, je ne résiste pas la l'envie de citer cet extrait de la lettre de Mistral, au directeur de la revue nouvelle :

« La tradition familiale ayant été détruite par l'enseignement scolaire, on peut cons-tater aujourd'hui que de tout ce que l'écolier apprend à l'école primaire, comme littérature, rien ne survit dans sa mémoire. C'est pourquoi, pour satisfaire le besoin de chanter qui est propre à la jeunesse, il s'accroche bêtement à tous les refrains idiots que le café-chantant lui serine ou lui beugle.

Il serait pourtant si facile, si joli et si honnête, de faire chanter à nos enfants la fleur des chansons populaires, particulières à chaque province, non pas traduites et déformées, mais dans le dialecte de la ré-

gion et des aïeux !
Si votre publication pouvait rendre à notre peuple un peu de cette poésie, qui est la joie de l'âme en fleur, vous auries, cher Monsieur, versé à l'assoiffé le verre d'eau pure qui restaure. » Je souscris de tout cour à ce que dit

### BULLETIN FINANCIER

Marché irrégulier et lourd. La rente française rétrogade à 95.80. Extérieure 95.12. Turc 94.77. Les valeurs de crédit sont soutenues, celles de chemins de fer résistantes. Parmi ces dernières, les obligations nouvelles 5 0/0 Victoria-Minas sont l'objet d'échanges suivis entre 445 et 447.

et 147.

Rio 1.945. Briansk 318. Les souscriptions non privilégiées aux nouvelles actions de cette société sont attribuées intégralement pour les demandes de 1 à 25, et celles de 28 à 82 reçoivent 25 actions, Les souscriptions supérieures à 62 reçoivent 40 0/0 des demandes, toute fraction donnant droit à 1 titre.

L'Electrique Lille Roubaix Tourcoing est ferme à 292. Le coupon représentant l'intérêt intercalaire de \$ 0/0 sers mis en paiement au

intercalaire de 4 0/0 sera mis en paiement au mois de janvier.

Les obligations 5 0/0 du port de Para vent être émises prochaînement à 463,70, jouissance du 4" janvier. Un coupon intérimaire de 2 fr. 77 pour la période du 20 novembre au 4" janvier, sera payé à cette dernière date.

Les actions ordinaires et privilégiées de la Compagnie fermière des charbonnage de Prokorow sont en hausse marquée. La production de ces charbonnages s'est développée, les prix

5 1/2 copecks à 10 copecks, prix actuels.
La Queesland Copper donne lieu, aux environs de 47 francs, à des achats nombreux que justifient son excellente situation financière et les réels éléments d'avenir dont elle dispese.

| Marché                               | QUANTITÉS !                    |                                |                | ) du 2<br>lu kilogr<br>Poids vi |                        |
|--------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|----------------|---------------------------------|------------------------|
| . 5                                  | AMO-                           | ven-                           | 1-             | Polds vi                        | 3-                     |
| Boufs<br>Vaches<br>Taureaux<br>Vanny | 3 333<br>1 538<br>551<br>1 468 | 2 833<br>1 112<br>258<br>1 464 | 87<br>85<br>68 | 74<br>72<br>60<br>4 12          | 70<br>70<br>54<br>1 00 |

Moutons 21 14621 000 1 00 90 84 Percs.... 5 209 5 209 1 10 1 08 1 06 Bouls, vaches, taureaux: vente moyenne. Veaux : vente meilleure.

Moutons: vente passable. Pores: vente meilleure.

CÉRÉALES (Bourse de Commerce)

| LES 100 MILOS                  | AVOINES                 | entoluna<br>entoluna    | 72.0MMTS                | Farinds                 |
|--------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Courant<br>Prochain<br>JanvFév | 21 25<br>20 80<br>21 00 | 18 00<br>18 00<br>18 00 | 92 25<br>92 25<br>92 20 | 31 25<br>30 25<br>30 60 |
| Tendance                       | calmo                   | sout.                   | seut.                   | sout.                   |

### Tribune du Travail gratuite

DEMANDE

JEUNE HOMME, très bonne conduite, très bonne instruction, belle écriture, demande un emploi. Ecrire à M. Pierre Mesmeur, Les Elorn, La Roche-Maurice,

JEUNE HOMME, 27 ans, ayant fait 3 ans de rervice dont 2 comme caporal, de-mande une place. Ecrire à M. Y. Philippe, Kermez, Laz, Finistère.

Bulletin des Ventes et Locations

DICYCLETTE d'escasion état neuf, de dietement pour

120 francs

Marque "Globe" garantie 5 ans. On peut la voir a notre Imprimerie.

### DEUX CARRIÈRES D'ARDOISES

jouissance immédiate A LOUER

ensemble ou séparément

à Coat-Riou, en PLEYBEN-

S'adresser à M. PIERRE BERNARD. propriétaire à Coat-Riou, en Pleyben.

liste. Ils croyaient pouvoir entrer dans de la «Schola Cantorum», et des maîtres les bureaux de rédaction comme dans les plus illustres, Bourgault-Ducoudray, Si vous désirez pommiers, dans les espèces de toute première qualité pour faire du bon cidre et pour rappor-

ler tous les ans. Adressez-vous à M. GUERNALEC, jardinier, avenue de la Gare, à Carhaix, le samedi, sur la place aux Veaux.

### **ELEVEURS:**

Monsieur Pierre POSTOLLEC, Agriculteur à Kerledan, Plouguer, vous informe qu'il est propriétaire d'un Taureau Durham Pur, qu'il metà votre disposition pour sailfies.

Etude de M. LEFEUVRE, Notaire à Carhaix

A CÉDER Immédiatement Après Décès

### En le Ville de Carhaix UN FONDS DE COMMERCE

de Draperies, Nouveautés, Chapellerie et Ameublements

très bien situé à l'angle de la rue Général Lambert et de l'avenue du Champ-de-Bataille exploité par feu Monsieur LE BARS Pour tous renseignements et traiter.

adresser à M. LEFEUVRE, Notaire.

Etude de M. LEFEUVRE, notaire à Carhaix

### VENTE

par adjudication volentaire

Le Mereredi 26 Décembre 1906 à 2 heures de l'après-midi En l'Etude et par le Ministère de M. LEFEUVRE, notaire à Carhaix Premier lot.—En la commune de Carhaix.

- Une maison, place au Charbon, avec cour et remise. Revenu: 210 francs. Mise à prix: 3.000 fr. Deuxième lot. — En la commune de Carhaia. — Au lieu de Poulpr,, une par-celle de terre dite Parc-ar-Sinagogue, d'une contenance de 74 ares 30 centiares.

Revenu: 160 francs. Mise à prix: 3.500 fr.

Troisième lot. - En la commune de Carhaia. — Au lieu de Poulpry, une par-celle de terre dite Parc Poulpry, d'une contenance de 73 ares 80 centiares. Revenu: 150 francs. Misa & prix: 3.200fr. Quatrième lot. — In le commune de Carhaia. — Aux dépendances de la Rue Neuve, une parcelle de terre dite Parc Bras, d'une contenance de 1 h. 02 a. 70 c.

Cinquième lot. — En la commune de Carhaix. — A la Rue Neuve, une parcelle de terre dite Parc Bian, d'une contenance de 33 a. 20 c. Revenu 60 fr. : Mise à prix . . 1.400 fr.

On traiterait de gré à gré.

Revenu 185 fr. : Mise à prix . . 4.000 fr.

M. Lefeuvre. Etude de M. Paul LE BOUAR, notaire à Gourin (Morbihan)

Docteur en Droit

Pour tous renseignements, s'adresser à

A VENDEE par adjudication publique et par le Ministère de M. LE BOUAR, notaire à Gourin, le Mercredi 26 Décembre 1906, à une heure de l'après-midi, une Jolie Forme, située au village de KE-RIVAREC, en la commune de GOURIN, d'un revenu susceptible d'augmentation de 300 francs.

Mise à prix : 6.000 francs.
Faculté de traiter de gré à gré avant l'adjudication. Pour tous renseignements, s'adresser à M. LE BOUAR, Notaire.

Etudes de Me MANIÈRE, notaire à Quimper, et de Me GUIVARC'H, notaire à Carhaix.

VENTE par adjudication publique et volontaire

En l'étude et par le ministère de Me GUIVARC'H LE MARDI IS DÉCEMBRE, à midi

En la Ville de Carhaix RUE DES CARMES 1° A l'angle de la rue des Carmes et de la venelle Saint-Hervé, une Maison, louée actuellement à Madame veuve Hénaff,

300 francs l'an. Mise à prix : 4.000 francs. 2º Même rue, et attenant à l'ancienne

chapelle des Carmes, **une Maison**, louée Monsieur Roudart, 150 francs l'an. Mise à prix : 2.000 francs. 3º Le Moulin de Catéliner, en la commune de Motreff, tel qu'il est loué à Ma-dame veuve Flocon, 1.200 francs l'an.

Etude de M. GUIVARC'H, notaire à Carhaix

Mise à prix : 24.000 francs.

### A VENDRE

Licitation entre Majeurs En l'Etude de Me GUIVARC'H Le Dimanche 16 Décembre 1906 à une heure de l'après-midi

AU VILLAGE DE LANVIAN en Cléden-Poher Un champ, maison, crèche et dépendances, jouis verbalement par M. Guillaume Carnec.

Mise è prix : 1.000 francs. Etude de M. GUIVARC'H, notaire

à Carhaix. Adjudication volontatre, en l'Etude, le Mercredi 26 Décembre 1906, a trois heures, d'une ferme sise à GLEUZIOU-MEUR, près du bourg du CLOITRE-PLEYBEN, conte-

nant sous: 

 Bâtiments
 9a.95 c

 Prés
 3h.95 60

 Terres labourables
 32 33 75

 9a.95 c. louée 1.600 fr. l'an, bail expirant en 1908, susceptible d'une grande aug-

mentation de fermage. Mise à prix. . . 40.000 fr.

Princip Princip of the Poly and the Princip of the

Kemperlé Gourin Kastellin

21.50

16.00

18.00

18:00

11.50 15.75

5.00 70.00 25.00

2.60

1.00

4.00

1.50 0.50 0.55 0.80

0.85

HACHE-PAILLE

22.50

17.50

20.50

18.50.

4.50

1.55

0,50,

0.80

1.00

22.00

19.00

18.50

12.00 16.00

5.00 75.00 25.00

2:60

1.05

4,50

4.50

0.50

0.55

0.80

3:00

au cadastre Sol et dépendances. Courtils et terres labou-3.66.70 3128.30 Et un *Etang* desseché d'une conte-nance d'environ 15 hectares.

A LOUER Immediatement

Amose Un Vaste Local AYANT SERVI D'AMPRIMERIE et pouvent servir à différents usages. S'adresser à M. Core, Carhaix.

ALLEY PRE UN BON BILLARD MATERIEL DE CARÉ compose de glaces, chaises, \* tables en marbre. FACILITÉ DE PAIEMENT

S'adresser pour tous renselgnements au Café de Bretagne, à Carhaix.

Manufacture d'Orgues, Pianos Les Broyeurs d'Ajonos

**Var** ar Marc'hallac'h

Ar c'houriou komparachet en seiz kear

22.50

18.00

18.50 14.50 15:00

1,50

0,50

22.00

18.50

18:00

13:50 4.50

70,00

05M.50

T.A.55

:: 60.40

0.45

0.70

4:00

Kersez | Montroulez

22.00

0 65

3.50 27.50

QUIMPER

Réparations et Echanges

Réprésentant de toutes les Marqués.

Seple Maison qui FABRIQUE

dans les Cornouailles, le Léon,

le Tréguler et le Vannetais.

CARHAIX

DRAPERIES FRANÇAISES & ANGLAISES

Complets Haute Nouveauté sur mesure

DEPUIS 45 fr.

Specialités de Manteaux fourrures

pour Hommes Dames et Enfants

VETEMENTS of PELERINES CAOUTCHOUC

weir mesure, pour Hommes et Dames

PALETOTS de CUIRS, PALETOTS de TOLLE CIREE et HIBLEE

Pour Cultivateurs

Gwiniz.

Ploux.

Edouard ROUILLARD, Marchand-Tailleur

Amann Viou, Gedon,

Segal-winiz, Segal,

Gwiniz-du,

ar 400 kilo

ar 500 kilo

an dousen

ar c'hilo beo

ar c'hilo

ar pez

22.50

25:00

2.60

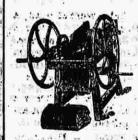
1:20 4.50

1:55 0.50 0.55 0:80

1:00

0:85 3,00

HARMONIUMS



Usines Hydro-Electriques de la Tourelle et Pont-Ezer GUINGAM

sont reconnus les meilleurs

Catalogue franco

CONCOURS SPÉCIAUX :

1876 Quimper, Médaille d'Argent. 1880, Rennes, Medaille d'Argent. 1883, Vannes, Medaille d'Or. 1905, St-Brieuc, Médaille de Verm. (1 rprix)

Représentant pour la Region de Carhaix :

F. AUFFRET, Grande-Cour

AVIS AUX BOUCHERS, Charcutiers, Boulangers, Pâtissiers, etc.

L'Imprimerie du Peuple a l'honneur d'aviser sa clientele qu'elle est à même de livrer toutes commandes de Papiers d'Emballage Imprimes pour Denrees alimentaires, blanc, pelure ou mousseline, parsiloo kilos, aux mêmes prix que les maisons du Hâvre, de Paris où de Nantes.

Z d OC d S

SEL

7

Grand Hôtel de la Tour d'Auvergne CARHAIX J. ADAM, Propriétaire

Correspondance du Touring-Club Anglais etdu Touring-Club de France: Table d'Hôte à toute heure Garage pour vélos; Fosses pour automobiles; Omnibus à tous les trains; Voitures de louage.

Brezonek a gomzer ENGLISH SPOKEN A. very confortable Hotel for travellers Moderate fares

PLUS de FUMÉE dans les APPARTEMENTS Par le défumage Système PITON Louis BANIEL

Entrepreneur à CARHAIX (Finistère)

a' l'honneur d'informer le public qu'il est pour l'arrondissement de Morlaix et l'arrondissement de Châteaulin, le seul concessionnaire du système PITONA Défumage avec garantie. Garantie Rajement après succès certain. sice système ne faillit jamais. Il est représente dans 45 départements de la France.

Construction Agricole de Landerneau

BELBÉOC'H Constructeur

Herses Canadiennes et à Hérisson

EXTIRPATEURS A DENTS FIXES ET A DENTS FLEXIBLES Houes et Semoirs extensibles BROYEURS - WACHE-PAILLE

Toutes mes Charrues ÉMIETTEUSES ont le corps en acter trempé, et les versoirs à ecartement variable; la glissière en acter plat. Comme travail elles sont absolument supérieures à toutes les charrues connues. (Demander les références.)—Représentant à Carhaix: Louis LE BESCOND. HORS CONCOURS : Exposition Nationale de Pontivy (2 Nevembre 1905)

GRAND CHOIX D'ARMES COUTELLERIE

MACHINE A COUDRE

GRITZNER

( ROTATIVE (

à très grande vitesse

La plus nouvelle et la meilleure

MACHINE

du Monde

Vente à terme, Réparations

Place Emile-Souvestre et 1, Rue Font-Notre-Dame

MORLAIX (Finistère)

GRAND HOTEL DE BRETAGNE

le plus rapproche de la gare 10. rue Victor Massé - LORIENT TENU PAR

M<sup>me</sup> LE CONTE-BOZELLEC

Garages. - Confort moderne. - Téléphone: 65. — Bains. — Chambres noires. - Omnibus à tous les trains.

LA TERRE

On vient de lancer un nouveau globe ter restre d'un exactitude qui répond à extrêmement com plets qu'elle Ses avan-

tages pratiques sont limitation ex couleur des pays et des chemins de fer ; routes internationsles ; princi-pales villes de France et

points de repère permettant de trouver immédiatement sur la carte la situation cherchée, lignes de bateaux, ports, etc. Le tout d'une très grande clarté et d'un emploi des plus faciles. Ce globe a une supériorité précieuse sur tout ce qui s'est fait jusqu'ici : elle est im-primée sur toile caoutchoutée. Qu'elle soit à la longue poussiéreuse et salie, un coup d'éponge et elle reprend son neuf. Voilà une très appréciable garantie de durée. Ce globe fort joli convient à tout le monde : aussi bien au commercant qu'au père de famille, au militaire, qu'à l'instituteur, pour l'instruction comme pour l'agrément et nous n'hésitons pas à le recommander chaudement: il mesure i mètre de circonférence : son prix est de 25 francs, mais on peut, actuellement, en souscription, l'avoir pour

quinze francs. Le demander pour ce prix an journal AR BOBL, dans les bureaux du-quel on peut le voir, et en envoyer le mon-tant en mandat-poste.

Toutes les expéditions sont faites franco GARE la plus rapprochée. Priera de nous l'indiquer. l'indiquer.

> Carhaix, Imprimerie du Peuple Le Gérant : Louis GOURLET.

Maison fondée en

PAIDNOES

POTERIES Gres

Kree Brabant simpl ha doubl

merk « Desirany evid donarou Rag a beg

TERRES CUITES

Benviou lebour-douar mod nevez parfeteet

Erer-Daousoc'h.: Trisoc'h.: Dizonlerezed. Ogejou dir. Kultivatourien

anadian var resorchou. Ruillou tôl ha potinn. Dic'hriziennerezed, ete

Ar Chalalog gant poltrejou ha disklertadures evil netra, var goulen

IMPRIMERIE DU PEUPLE -- CARHAIX

ljiner-Oberer

en GROSLAY (Seine-et-Cise)

Diskuezadegou Enntre-broiou

LIEGE 1905, ha MILAN 1906

Drailleres irvin neves didorrapt he cher Braillerez-prizion gant troerez diabarz

ERBR-BRABANT cur SOG'H ha daou SOG'H

gir an Amerik, evid douarou gleb

Labour dispar, gant an neubeuta poar

PRIZIOU BRAZ

LOC-MARIA, QUIMPER

Exiger la Marque déposée sur tous les Produits artist/ques de la Maison

TUD DIVAR ar MEAZ

euz a gantoniou KALLAK ha MAEL-KERAEZ

EN TI LOUIS AR BOULC'H en Parrez PLUSKELLEK, e kafet :



Ingwaneresed:Leas ··· LISTER " Haderezed

ELER-BRABANT a bepsort kalite

a bep sort pris

PRESOUEROU Mekanikou da zrailla avalou

Mekanikou da labourat douar en pep stum.

COMPGNIE D'ASSURANCES "LE SOLEIL"

44, rue de Châteaudun, PARIS MUL! INCENDIES, VIE et ACCIDENTS

Représentant : Samuel PALIERN, negactant en vins et spiritueux, à Gou-rin et Agent Général pour les cantons de Carhatx, Maël-Carhatx, Rostrenen, Callac, Husigoat et Châteauneuf.

Des Agents sérieux sont demandés.

PROTHÈSE ET CHIRURGIE DENTAIRES

DENTISTE 2, Place Thiers, à MORLAIX Visible tous les jours non féries

de 9 à 5 heures.

Prévoyante Gaisse de Capitalisation pour la jeunesse

(Entrépriso privée assujettie au Contrôle de l'Etat) On demande un agent avec références dans chaque chef-lieu de canton de l'arrondissement de Châteaulin (Carhaix excepté).
Ecrire le plus tôt possible à M. Core, agent général, à Carhaix,

Bretoned! Pariefet da Ronzon, diskennet da evareir bannac'h ha da zibri eun tam boued en hostaleri

Prosper S 1985 LEAFE BRETON 155; Avenue de la Gare, RENNES CAFE-GONCERT, DE 8 HEURES A MINUIT

EXPERTISES pour Partages et Renables ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE, LES ACCIDENTS ET SUR LA VIE Représentation des meilleurs . Maisons de Vins et Spiritueux " FINE REDEMPTOR"

Francois HERVE Propriétaire-Cultivateur

MACHINES AGRICOLES MARECHAL

A CHAPELLE-NEUVE par Plougonver (Côtes-du-Nord)

L'ivrognerie n'existe plus Un échantillon de ce merveilleux Coza est envoyé gratis.

Peut être donné dans du café, du thé, du lait, de la liqueur, de l'absinthe, de la bière, de l'eau ou de la nourriture sans que le buveur ait besoin de le savoir.

La poudre COZA vaut mieux que tous les discours du monde sur la tempérance, car elle produit l'effet merveilleux degoûter l'ivrogne de l'alecoi. Elle opère si silencieusement et si sûrement que la femme, la sœur ou la fille de l'intéressé peuvent la lui donner à son insu et sans qu'il ait jamais besoin de savoir ce qui a causé sa guérison.

La poudre COZA a réconcilié des milliers de familles, sauvé dez milliers d'hommes de la conduit plus d'un jeune homme sur le droit chemin du bonheur et prolongé de plusieurs années la vie de beaucoup de personnes.

L'institut qui uossède cette merveilleuse poudre

de beaucoup de personnes. L'institut qui possedo cette mervellieuse poudre envoie gratuitement à tous ceux qui en font la de-mande, un livre de remerciements et un échantillou.

La poudre est garantie absolument incifensive. ECHANTILLON GRATUIT Nº 471: Découpez ce coupon et en voyez-le à l'institut à Lon

COZA INSTITUTE (Dépt. 471.) 62, Chancery Lane, Londres (Angle-Lettres à affranchir à 0.25.

VINS

ROUGE ET BLANC

Garantis vrais BORDEAUX

Adhémar de MONTEIL

PROPRIÉTAIRE-RÉCOLTANT Pavillon du Haut-Rocher

Saint - Etienne - du - Lisse

CASTILLON (Gironde)

et de bon fonctionnement.

Comptoir Agricole de Bretagne

Veuve MAREC 21, BOULEVARD NATIONAL, & SAINT-BRIEUC



Vente à l'essai

Machines garanties contre tout vice de construction

N'achetez rien sans visiter les magasins du Comptoir, vous y trouverez toujours un choix considérable de Pressoirs, Moulins à ponines, Moteurs Japy, Tarares et Trieurs, Ecrémeuses Lanz, etc., etc. al exists our dept.

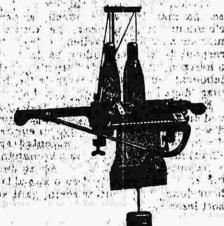
depresent of the right Représentants du Comptoir à Carhaix : 1934 : Activité de la comptoir de Carhaix : 1934 : Activité de la comptoir de Carhaix : 1934 : Activité de la comptoir de Carhaix : 1934 : Activité de la comptoir de Carhaix : 1934 : Activité de la comptoir de Carhaix : 1934 : Activité de la comptoir de Carhaix : 1934 : Activité de la comptoir de Carhaix : 1934 : Activité de la comptoir de Carhaix : 1934 : Activité de la comptoir de Carhaix : 1934 : Activité de la comptoir de Carhaix : 1934 : Activité de la comptoir de Carhaix : 1934 : Activité de la comptoir de Carhaix : 1934 : Activité de la comptoir de Carhaix : 1934 : Activité de la comptoir de Carhaix : 1934 : Activité de la comptoir de la compt

Mme Vvo GUILLOU & FILS Sur le Château

FORGE ET CHARRONNAGE. - REPARATIONS

Specialité de Cartes de Visite, depuis 1 fr. 50 le cent

**Machines** à tricoler De tous Systèmes



APPRENTISSAGE GRATUIT Facilité de Palement

CORBEL 6, Rue Longue de Bourrette, 6 MORLAIX (Voir les Modèles au Magastn)

En Mairie de Carhaix, le

Pour légalisation des signatures cicontre

190